

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

---

14 DÉCEMBRE 2010

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2010 (APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	3
2	Dépôt et envoi en commission de propositions de résolution	3
3	Dépôt du 22e Cahier d'observations de la Cour des comptes	3
4	Questions écrites (Article 77 du règlement)	3
5	Cour constitutionnelle	3
6	Modification et approbation de l'ordre du jour	3
7	Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011	4
8	Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011	5
9	Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives au sport en Communauté française, aux fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française, au Conseil de la transmission de la mémoire, à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement de promotion sociale, aux bâtiments scolaires, au financement des institutions universitaires et des hautes écoles, à la politique scientifique et universitaire, au transfert de l'enseignement supérieur de l'architecture à l'université, et aux aides aux institutions universitaires et à la négociation en Communauté française	5
9.1	Discussion générale conjointe . . . . .	5
10	Annexe I : Questions écrites (Article 77 du règlement)	29
11	Annexe II : Cour constitutionnelle	30

Présidence de M. Jean-Charles Luperto, président.

– *La séance est ouverte à 14 h.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

## 1 Congés et absences

M. le président. – Ont demandé d’excuser leur absence à la présente séance : Mme Sonnet, pour raisons médicales ; M. Jeholet, pour raisons familiales.

## 2 Dépôt et envoi en commission de propositions de résolution

M. le président. – Mmes Persoons et Reuter et M. Brotchi ont déposé une proposition de résolution relative à l’encadrement de la publicité sur l’alcool en vue de la limiter. Elle sera imprimée sous le n° 147 (2010-2011) n° 1.

Mme Persoons et MM. Destexhe et Brotchi ont déposé une proposition de résolution relative à la prévention du cancer du sein. Elle sera imprimée sous le n° 149 (2010-2011) n° 1.

Je vous propose d’envoyer ces deux propositions à la commission de la Culture, de l’Audiovisuel, de l’Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et de l’Égalité des chances. (*Assentiment*)

MM. Jamar, Miller et Crucke ont déposé une proposition de résolution relative à la défense des intérêts des Belges francophones résidant à l’étranger. Elle sera imprimée sous le n° 148 (2010-2011) n° 1.

Je vous propose de l’envoyer à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l’Informatique, du Contrôle des communications des Membres du gouvernement et des dépenses électorales. (*Assentiment*)

## 3 Dépôt du 22e Cahier d’observations de la Cour des comptes

M. le président. – La Cour des comptes nous a fait parvenir le 22e Cahier d’observations. Ce document sera imprimé sous le n°153 (2010-2011) n°1 et distribué. Il a été envoyé à la commission

des Finances, de la Comptabilité, du Budget et du Sport.

## 4 Questions écrites (Article 77 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe du présent compte rendu.

## 5 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au parlement le recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe du présent compte rendu.

## 6 Modification et approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément aux articles 5 et 23 du règlement, la conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 9 décembre 2010, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour des séances plénières de ce mardi 14 et de ce mercredi 15 décembre 2010.

Je signale que l’heure de clôture d’inscription dans la discussion générale des projets de décret budgétaires a été fixée à 16 h.

La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur le président, la conférence des présidents a établi l’ordre du jour de la séance plénière et des réunions de commission. L’agenda est particulièrement chargé dès lors que l’on veut boucler le travail en deux jours et demi. Ce matin, la commission de la Culture a entamé ses travaux avec vingt minutes de retard. Le président ayant décidé de clôturer à treize heures, les questions de certains parlementaires ont été purement et simplement « remballées », sans qu’une solution soit proposée pour qu’elles puissent encore être posées cette année. Elles sont donc de fait reportées à la mi-janvier. Je trouve que ce n’est pas correct. Il appartient aux présidents de commission de chercher des solutions et de négocier avec les représentants des différents groupes, comme M. Crucke l’a fait ce matin, au lieu de décider de manière unilatérale que certains parlementaires n’auront pas le droit de poser leurs questions.

**M. le président.** – La parole est à M. Istasse.

**M. Jean-François Istasse (PS).** – En ma qualité de président de la commission de la Culture, je voudrais simplement signaler à Mme la chef de groupe que la coutume veut que le premier point inscrit à l'ordre du jour de la commission soit le déroulement des travaux. Il en a été aujourd'hui comme les fois précédentes. Nous avons effectivement un ordre du jour chargé puisqu'il prévoyait une proposition de décret, une proposition de résolution, des interpellations jointes et de nombreuses questions orales. À dix heures, sans savoir qui était concerné, j'ai proposé que la commission termine ses travaux à treize heures en sachant que des réunions politiques étaient prévues pendant l'heure de midi et que la séance plénière commencerait à 14 heures. Les membres de la commission ont accepté ma proposition à l'unanimité. Je n'ai donc eu aucun problème pour arrêter les travaux à treize heures. Cela n'a pas plu à un membre du groupe MR qui n'était pourtant pas spécialement visé.

Il ne m'appartient pas de trouver une solution. Le règlement prévoit que les questions ne pouvant pas être développées au cours d'une séance de commission sont soit réinscrites d'office à l'ordre des travaux de la commission suivante soit transformées en questions écrites, selon le souhait des auteurs. On peut tenter de trouver un aménagement avec la ministre, je n'ai aucun souci à cet égard. Je considère donc qu'il n'y a pas eu d'incident, monsieur le président.

**M. le président.** – J'ai entendu votre argument selon lequel la commission a pris une décision de manière unanime. L'écho que j'en avais est que vous aviez décidé seul. J'entends en outre qu'il y a une ouverture à trouver une formule pour tenter de répondre au souhait de Mme Bertieaux et de son groupe.

Vous avez la parole, madame Bertieaux.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – M. Istasse me fait penser à un personnage historique nommé Ponce Pilate. Il ne lui appartient pas de trouver une solution et il s'en lave les mains. D'autres présidents de commission sont généralement plus proactifs et réfléchissent avec les groupes politiques à la manière de répartir les questions urgentes et moins urgentes.

J'aimerais qu'à la prochaine conférence des présidents, une bonne pratique soit mise en œuvre à cet égard.

**M. Léon Walry (PS).** – Vous auriez dû être à l'heure ce matin, de même que votre collègue...

**M. Jean-François Istasse (PS).** – Vous auriez ainsi été informée de la décision de la commission.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Je ne suis pas membre de cette commission. Votre remarque est donc totalement infondée.

**M. Léon Walry (PS).** – Alors taisez-vous !

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Je pense que vous pourriez reprendre M. Walry pour sa grossièreté, monsieur le président.

**M. Léon Walry (PS).** – Qui a parlé de Ponce Pilate ?

**M. Jean-François Istasse (PS).** – Je demande que le terme de Ponce Pilate soit retiré du compte rendu.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Le terme a été prononcé et il doit figurer au compte rendu de cette séance.

Par ailleurs, certaines remarques déplacées sur l'arrivée tardive dans une commission qui commence avec vingt minutes de retard sont inacceptables.

**M. le président.** – Cette discussion se poursuivra en conférence des présidents. Pour ma part, je note, en tant que gardien du règlement, que ce dernier n'a pas été bafoué. La commission étant maîtresse de ses travaux, il ne m'appartient pas d'intervenir dans ses décisions.

La parole est à M. Walry.

**M. Léon Walry (PS).** – Monsieur le président, au nom des quatre chefs de groupe de cette assemblée, je demande que soit inscrite à l'ordre du jour la proposition de résolution relative à « la lapidation ». Cette proposition de modification de l'ordre du jour a été signée par les quatre chefs de groupe de la majorité.

**M. le président.** – Si plus personne ne demande la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté. (*Assentiment*)

## 7 Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011

- 8 **Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011**
- 9 **Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives au sport en Communauté française, aux fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française, au Conseil de la transmission de la mémoire, à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement de promotion sociale, aux bâtiments scolaires, au financement des institutions universitaires et des hautes écoles, à la politique scientifique et universitaire, au transfert de l'enseignement supérieur de l'architecture à l'université, et aux aides aux institutions universitaires et à la négociation en Communauté française**

#### 9.1 Discussion générale conjointe

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets de décret.

La discussion générale conjointe est ouverte.

La parole est à M. Mouyard, rapporteur.

**M. Gilles Mouyard (MR), rapporteur.** – En accord avec mon collègue Alain Onkelinx, corapporteur, et vu la spécificité du décret, je me réfère au rapport écrit.

**M. le président.** – La parole est à Mme Bertieaux.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Monsieur le président, je ne souhaite pas m'exprimer en l'absence du ministre Antoine qui est appelé à nous répondre.

**M. le président.** – Vous avez raison.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Je demande donc une suspension de séance jusqu'à l'arrivée du ministre.

**M. le président.** – Cette demande de suspension étant de droit, la séance est suspendue durant quelques minutes.

- La séance est suspendue à 14 h 10 et reprise à 14 h 16.

**M. le président.** – La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion générale des projets de décret.

La parole est à Mme Bertieaux.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Monsieur le président, chers collègues, venons-en au débat essentiel de cette séance. Pour rappel, la teneur de l'ajustement 2010 était politiquement neutre et d'ordre plutôt technique. L'ajustement budgétaire ne portant pas sur des choix politiques importants, le débat fut relativement serein et nous attendions la présente séance pour débattre du budget 2011.

J'attire l'attention sur l'évolution des paramètres démographiques et économiques entre l'initial 2010 et l'initial 2011. En effet, celle-ci a un impact direct et très positif sur le transfert complémentaire du niveau fédéral en faveur du budget de la Communauté française, qui s'élève à 736 millions d'euros, soit une hausse non négligeable de 9,5 pour cent. Cela mérite d'être souligné.

À l'initial 2011, le budget des voies et moyens, y compris les recettes propres à la Communauté française – toutefois peu importantes –, atteint donc 8,69 milliards d'euros. Le budget général des dépenses, quant à lui, est de l'ordre de 9,14 milliards d'euros. Il s'agit là d'un record historique tant pour les recettes que pour les dépenses de la Communauté française.

Ainsi que l'a reconnu le ministre Antoine à plusieurs reprises, ce budget est *a priori* peu contraignant pour la majorité, qui a reçu, de la part du fédéral, une véritable manne complémentaire de l'ordre de 736 millions d'euros. « Deux heures et une tasse de café » auraient suffi pour boucler ce budget !

Quoi qu'en disent d'aucuns au sein même de la majorité pour tenter de masquer les errances, la Communauté française se porte bien en termes de recettes, mais nous devons nous interroger quant à ses dépenses. En effet, depuis l'ajustement 2004, la hausse des recettes est de l'ordre de 28,9 % et celle des dépenses a bien entendu suivi cette droite ascendante.

Par ailleurs, si l'on reprend la projection annuelle établie par le gouvernement fin 2008, avant la crise, le montant des dépenses projeté pour 2011 se chiffrait à 9 milliards pour un montant de recettes escompté de 9 milliards également. On devait donc se trouver à l'équilibre.

Dans le budget 2011, le gouvernement propose pourtant un montant de dépenses de 9,14 milliards et un montant de recettes de l'ordre de 8,7 milliards, soit moins qu'escompté en 2008.

Cette donnée démontre que le gouvernement n'a pas pu ou voulu limiter à suffisance ses charges en tenant compte des recettes réelles. Ce comportement hasardeux risque d'hypothéquer l'avenir de notre entité, à moins que certains y voient les préludes d'autres destins qu'ils appellent de leurs vœux.

Quand on dispose de recettes, le véritable enjeu consiste à savoir comment les dépenser et à quelles fins. Faut-il investir quasi exclusivement, comme l'ont fait les gouvernements successifs depuis juin 2004, dans de nouvelles dépenses de personnel avec ce que cela implique, notamment les dérives barémiques et les charges pour la Communauté française? Ne vaut-il pas mieux voir dans des années comme celle-ci une véritable opportunité d'investir et de préparer l'avenir « durablement »? Trop peu de ministres choisissent cette dernière option depuis le refinancement de la Communauté française. Pourtant, tout bon père de famille digne de ce nom, voyant ses revenus augmenter et ayant quelques économies, préparerait l'avenir de manière structurelle et, plus globalement, il investirait.

Monsieur Antoine, la naissance des années folles, comme je les ai appelées, coïncide avec les années « Arena », période où débutait le refinancement de la Communauté française chèrement obtenu. Ce refinancement était un ballon d'oxygène pour le budget, particulièrement pour le monde de l'école. Depuis le début des années folles, les nouvelles dépenses pour l'enseignement ont représenté le double du refinancement de notre entité. Entre 2008 et 2010, 570 millions d'euros de dépenses supplémentaires ont grevé le budget de la Communauté française. Celle-ci sera donc, sans nouvelles dépenses, en déficit jusqu'en 2015 au moins et ce, sans même prendre en compte la nécessité éventuelle de mettre en œuvre de nouvelles politiques coûteuses. Ainsi, malgré quelques efforts promis en 2011, les dépenses restent bien supérieures aux recettes, de l'ordre de 450 millions avant correction.

Notre Communauté française devient essentiellement redistributrice de subventions, un énorme secrétariat social dont j'épinglerai plus tard les augmentations notoires de frais de personnel. Tous les investissements essentiels en structures et infrastructures assurant un avenir à la Communauté française ne sont pas réalisés depuis des années. Ce n'est pas le propre de ce gouvernement mais celui-ci n'a pas ralenti la tendance. Je reviendrai tout à l'heure sur la question des bâtiments scolaires car les montants en jeu sont gigantesques. Cette politique de non-investissement se répand dans toutes les compétences de la Com-

munauté française.

Je pensais qu'il était convenable et poli, en adressant mes questions, de commencer par le *primus inter pares*, le ministre-président dont j'aurais souhaité la présence lors de mon intervention. Est-il attendu aujourd'hui? Ou dois-je prendre acte une fois pour toutes de son désintérêt et adresser mes questions à M. Antoine?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Il a d'autres obligations...

**Mme Françoise Bertieaux (MR)**. – Je ne doute pas qu'il ait un agenda chargé.

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je vais le contacter immédiatement pour savoir s'il viendra aujourd'hui.

**Mme Françoise Bertieaux (MR)**. – Fort bien. Je réserve donc provisoirement mes questions à M. Demotte et j'en arrive à celles que je souhaite adresser à M. Nollet. Je ne m'étendrai pas sur ses compétences relatives à l'Enfance. Mme Reuter fait un travail remarquable en commission, non seulement à l'occasion de l'examen du budget mais également tout au long de l'année. Elle vous a adressé plusieurs questions, monsieur le ministre. Certaines n'ont pas reçu de réponse, d'autres ont reçu une réponse insatisfaisante. Mon groupe suit de très près l'important dossier de l'accueil de la petite enfance. Des remarques ont été faites en commission et figurent dans les comptes rendus. Je puis vous assurer que Mme Reuter ne vous lâchera pas, monsieur Nollet!

Je voudrais par contre revenir sur le dossier des bâtiments scolaires. La division organique 44 présente, par rapport au budget initial de 2010, une augmentation de 17 648 000 euros. Vous indiquez qu'il s'agit d'une croissance de 17 pour cent. D'après mes calculs, c'est un peu moins. Soit! C'est de toute manière une progression importante. Ne pas souligner l'effort serait faire preuve de mauvaise foi. Toutefois, ce n'est encore que 2,33 pour cent des 736 millions d'euros de recettes supplémentaires de la Communauté française en 2011. En d'autres termes, l'augmentation est importante dans la division organique mais elle l'est nettement moins par rapport au montant des recettes nouvelles. Vos collègues vous aident donc à faire un effort, monsieur Nollet, mais dans des proportions extrêmement restreintes.

**M. Jean-Marc Nollet**, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Je vous remercie de souligner cette augmentation importante de 17,7 pour cent, mais

ce n'est pas la seule ligne liée au budget des bâtiments scolaires. En effet, vous pourrez constater une augmentation d'environ 35 pour cent pour les programmes prioritaires de travaux (PPT). Il faut tenir compte de la somme globale et pas uniquement des fonds classiques.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Je maintiens néanmoins que si votre division organique connaît une augmentation importante, le geste du gouvernement est modeste sur les montants nouveaux attribués à la Communauté française, surtout quand on connaît l'ampleur des besoins dans ce domaine.

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – La croissance est inférieure à huit pour cent, mais M. Nollet obtient à lui seul une augmentation de 17,7 pour cent, soit plus du double de la moyenne d'augmentation! S'il fallait distribuer quelques médailles pour la croissance budgétaire, M. Nollet se trouverait largement sur la plus haute marche du podium.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Pendant cinq ans, votre présidente de parti et Mme Arena ont promis un milliard d'euros d'investissement dans les bâtiments scolaires. On sait aujourd'hui que le remboursement de ce milliard resté virtuel aurait mis des lustres et qu'il n'aurait couvert qu'une infime partie des dépenses. Nous sommes tous conscients qu'avec les montants qui seront réellement alloués, trop peu de réalisations verront le jour et dans des délais anormalement longs. Je ne vous rappellerai pas l'épisode de La Brise, pour lequel on nous avait parlé d'une estimation des coûts de rénovation de quinze millions d'euros. Après avoir endormi les foules pendant cinq ans avec de belles promesses, nous avons le sentiment que, quel que soit l'effort consenti, le budget proposé restera insuffisant et ne répondra ni au temps perdu ni aux besoins des établissements.

Le gouvernement dit dans sa Déclaration de politique communautaire qu'« investir dans la recherche, c'est investir pour l'avenir ». L'augmentation de deux pour cent des crédits octroyés à la recherche scientifique est à cet égard insuffisante.

Pour la fonction publique, la situation n'est pas des plus brillantes et les belles théories que vous avez exposées au début de votre mandat ne se sont pas concrétisées. Nous avons parfois le sentiment d'avoir affaire à un copier/coller de l'exposé de votre prédécesseur, M. Daerden. À croire que M. Daerden restera pour quelques années encore le maître à la fonction publique communautaire. On peut soutenir l'idée d'une régularisation du plus grand nombre de contractuels possible et

faire ainsi appliquer la règle de la fonction publique statutaire. Les chiffres disent malheureusement autre chose. Jusqu'à la fin de la législature précédente, le nombre de fonctionnaires statutaires et contractuels était à peu de chose près équivalent. Tout le monde parlait alors de dérive, on nous promettait que l'égalisation stricte ne se produirait pas.

Nous constatons que le nombre de contractuels est passé de 2 278 à 2 768 en un an, soit une augmentation de près de 500 personnes et que le nombre de statutaires s'est accru de seulement 120 personnes. Ce personnel contractuel sera régularisé par la suite alors que la règle veut que c'est par la voie statutaire que le personnel doit intégrer la fonction publique. On constate par ailleurs une augmentation importante – dix pour cent – du personnel du ministère de la Communauté française.

Cette année, les recettes augmentent d'environ 736 millions d'euros et vous venez les uns après les autres, mesdames et messieurs les ministres, nous expliquer que la situation est difficile, que vous n'avez pas d'argent. Il y en a encore qui vous croient! À voir vos mines dépitées, le grand public finit par vous croire! En réalité, à force de dépenser annuellement un peu plus en frais de personnel, de recruter des personnes supplémentaires, sans compter les augmentations de traitement pour ancienneté, votre marge de manœuvre pour réaliser les investissements dont notre Communauté a grand besoin se réduit d'autant d'année en année.

Je n'ose imaginer, monsieur Nollet, comment va se régler le problème des bâtiments scolaires. Je crains pour la construction de nouvelles infrastructures et pour l'entretien de celles qui existent, si la politique de ce gouvernement poursuit celle du précédent, où M. Daerden était chargé de la Fonction publique et où les ministres recrutaient à tour de bras. Y avait-il un problème à l'Aide à la jeunesse, Mme Fonck recrutait trois cents nouveaux membres du personnel. Mais quand allez-vous vous arrêter? Quand allez-vous faire preuve de créativité, d'imagination, d'innovation, de volontarisme pour résoudre les problèmes? Quand passerez-vous à une politique nouvelle autre que celle qui consiste à ajouter un quota à la troisième formation politique entrée dans la majorité?

*(M. Nollet demande à intervenir.)*

Non, monsieur Nollet, vous n'interviendrez pas. Je terminerai mes questions avant d'entendre les réponses.

J'en viens à M. Antoine. Une chose est certaine, vous êtes intelligent, monsieur le ministre.

Vous avez bien compris les retombées médiatiques qui découlent d'un usage intensif de la politique sportive. De la campagne de communication à celle de l'information, il n'y a qu'un pas, que vous avez allègrement franchi récemment. Pour le reste, je laisse le soin de vous interroger à M. Dodrion, notre spécialiste en sport, qui vous questionne inlassablement tout au long de l'année, et pas seulement lors des discussions budgétaires.

**M. le président.** – Je rappelle qu'il a été convenu en Conférence des présidents que le ministre-président devait prendre la parole au Conseil général pour l'Union et qu'il nous rejoindrait à 15 heures.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Je ne critiquais pas le ministre-président. Je m'inquiétais seulement de savoir si j'aurais l'occasion de lui adresser directement mes remarques et mes questions.

En matière d'enseignement supérieur, mon groupe se félicite que le budget ait été accru de 56 millions d'euros. Cette augmentation de 4,7 % par rapport au budget initial 2010 mérite d'être soulignée. Ma collègue Sybille de Coster, qui a suivi ce débat en commission, commentera la manière dont ces montants ont été ventilés et traitera des compétences de M. Marcourt à la Communauté française. Elle reviendra sur les réponses que le ministre a apportées en commission et qui ne l'ont pas satisfaite.

M. Marcourt a opéré le choix, comme le gouvernement, de favoriser certains secteurs, notamment les allocations d'études. Le MR peut certes s'en réjouir mais regrette l'absence d'une vision politique, de projet pour l'enseignement supérieur en Communauté française.

Alors qu'en Flandre, le gouvernement flamand a voté, voici plusieurs années, des décrets visant à faire progresser l'unification du paysage de l'enseignement supérieur et que le financement des institutions a été revu, modernisé et amélioré, les intentions politiques de M. Marcourt restent particulièrement nébuleuses, malgré l'organisation d'une table ronde censée tout résoudre. Des directeurs d'institutions, hautes écoles et universités, qui ont participé avec enthousiasme à ces tables rondes et avec qui je continue à entretenir des contacts, s'en inquiètent également.

Mon collègue Jacques Brotchi vous fera part du sentiment du MR face aux compensations de plus de trois millions d'euros pour le maintien du moratoire en médecine et en dentisterie et de l'aide accordée à la Faculté de médecine vétérinaire du Sart Tilman.

En ce qui concerne la politique culturelle, vous obtenez, madame Laanan, une augmentation de crédits de seize millions d'euros. Malheureusement, à la lecture de l'exposé général sur vos compétences, nous ne parvenons toujours pas à distinguer une ligne politique claire en matière culturelle. Nous vous en faisons le reproche depuis plusieurs années et nous continuerons à vous interroger aussi longtemps que nous n'aurons pas d'éclaircissements à ce sujet.

Quelles sont les grandes options de cette législation ? Vous annonciez, par exemple, dans la Déclaration de politique communautaire, mais également dans votre budget, une révision du décret sur les centres culturels. Or, en commission, lorsque nos parlementaires, qui se sont d'ailleurs sentis agressés par votre réponse, ont tenté de savoir quand ce projet de décret verrait le jour, vous leur avez répondu d'un air exaspéré qu'il devait vous laisser le temps de travailler. Depuis le temps que vous travaillez, madame Laanan, vous devriez déjà avoir progressé dans ce dossier.

Cela vaut aussi pour les arrêtés d'application du décret sur la lecture publique qui auraient dû être pris depuis des mois. Vous vous justifiez en invoquant une absence de budget et de coopération avec M. Antoine. Comme celui-ci est présent, vous pourrez vous expliquer avec lui. Maintenant que ces budgets sont prévus, nous aimerions savoir quand ces arrêtés passeront le cap de l'avis du Conseil des bibliothèques publiques et verront donc réellement le jour.

Vous annoncez également dégager deux millions d'euros supplémentaires pour les télévisions locales. En fait, comme M. Jeholet l'a dit en commission, une part importante de ce montant servira à compenser la non-contribution des câblo-distributeur aux télévisions locales. Les négociations relatives à ce sujet n'avancent pas. La Communauté française se verra donc obligée de prévoir un budget supplémentaire pour compenser ce manque à gagner des télévisions locales.

Madame la ministre, vous ajoutez une source de financement des télévisions locales mais, à moins que les choses n'aient évolué entre-temps, il semble que vous ignoriez comment répartir cette somme dont on ignore d'ailleurs si elle sera suffisante. Nous osons espérer que les critères d'attribution de ces crédits supplémentaires seront transparents et objectifs et que nous pourrions en prendre connaissance.

En ce qui concerne la Santé, madame la ministre, force est de conclure que le budget est peu ambitieux. Il comporte peu de politiques nouvelles, peu de réorientations majeures. Vous suivez



d'ailleurs le même programme quinquennal qu'en 2004, ce qui prouve bien que l'on avance peu.

Les parlementaires de cette assemblée sont les dépositaires des attentes de l'ensemble de la population en faveur des politiques de prévention. En tant que ministre de la Santé, avec les moyens qui sont les vôtres, pendant les années Antoine comme pendant les années Daerden, vous ne pourrez jamais réaliser pleinement tout ce qu'il est nécessaire d'entreprendre pour la prévention. Il y a donc lieu de faire des choix et de hiérarchiser les priorités. Choisir, c'est renoncer, ce qui implique que certaines politiques ne pourront être assurées. Nous voudrions connaître vos choix et les priorités du gouvernement.

Votre déclaration de politique générale de 2009 est un catalogue de mesures juxtaposées, dépourvu de priorités et de hiérarchie. Comme les acteurs de la santé, nous vous demandons de faire des choix, de définir des priorités et de vous y tenir. J'espère que cela permettra d'obtenir des résultats mesurables en termes de santé publique.

Cette critique étant assez dure, je tiens à vous dire que nous accueillons favorablement l'évolution du budget pour la prévention du sida, repris désormais sous une autre dénomination, ainsi que l'augmentation du budget pour la prévention du suicide et des traumatismes.

Pour le reste, nous aimerions des actions concrètes et une définition des priorités.

Dois-je réserver la partie de mon intervention destinée à Mme Huytebroeck jusqu'à son arrivée ? S'il le faut, je l'attendrai, car je veux m'adresser à Mme Huytebroeck.

**M. le président.** – La parole est à M. Nollet.

**M. Jean-Marc Nollet**, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Je confirme que Mme Huytebroeck nous rejoindra tout à l'heure.

**M. le président.** – Je rappelle par ailleurs que l'absence de Mme Huytebroeck a été annoncée en Conférence des présidents.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Je réserve donc ma partie d'intervention destinée à Mme Huytebroeck jusqu'à son arrivée.

En ce qui concerne vos compétences, madame Simonet, ce n'est pas tant le budget que certains articles de votre décret-programme qui attirent notre attention.

Les grands choix politiques que vous opérez dans le cadre budgétaire, nous les avons trouvés dans le décret-programme. C'est ce que la presse

a appelé les mesures « Robin des bois » et que vous avez minimisé en les appelant « Robinet des bosquets ». C'est également le financement de l'encadrement différencié ainsi qu'un autre sujet avec lequel vous avez réussi à fâcher tout le monde, la négociation tripartite.

Sur ces deux sujets, je pense que vous avez pu entendre en commission la colère de M. Neven.

**M. Léon Walry (PS).** – Quand M. Neven hurle, c'est toujours tout bas !

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Monsieur le président, ne faudrait-il pas calmer ces jeunes gens ? (*Hilarité*)

**M. le président.** – Ne vous laissez pas distraire, madame Bertieaux.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – J'ai l'impression de me trouver devant une bande de gamins qui s'amuse mais qui, dans leur amusement, ne prennent pas conscience que nous parlons ici de l'engagement de toutes les politiques de la Communauté pour l'année à venir. Dans ce contexte, monsieur Walry, il appartient peut-être à ceux qui se sentent responsables dans cette assemblée d'avoir un minimum de respect non pas pour l'orateur – cela je ne vous le demande pas – mais pour notre débat.

Le débat budgétaire engage les politiques de notre Communauté pour l'année à venir. C'est un débat qui doit se faire dans le respect. On peut ne pas partager les mêmes idées et les mêmes visions, mais il y a la majorité et il y a l'opposition . . .

**M. Léon Walry (PS).** – Ne provoquez pas les réactions ni les sarcasmes. Vous ne faites que cela depuis le début de votre intervention.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Si vous ne l'avez pas encore compris, monsieur Walry, mon intervention est une intervention de chef de groupe de l'opposition. Je ne suis pas là pour vous lancer des fleurs. Vous le ferez vous-même tout à l'heure, c'est votre rôle.

S'agissant de la négociation tripartite, je voudrais rappeler que le MR avait déposé une proposition de décret particulièrement équilibrée. Avec la situation que M. Neven décrira tout à l'heure, vous arrivez avec une proposition qui n'est pas équilibrée et vous allez voter un texte qui fâche tout le monde, tant les syndicats qui, je le reconnais, n'étaient peut-être pas très contents de notre proposition, que les pouvoirs organisateurs.

Par conséquent, je vous demande de réfléchir. Le vote n'aura lieu que demain et j'espère que, d'ici là, M. Neven réussira à vous convaincre.

Je constate que le budget consacré au financement de l'enseignement de promotion sociale est en augmentation de sept pour cent en 2011. C'est important mais cela ne traduit pas une volonté de mener des politiques nouvelles. Madame la ministre, j'aimerais beaucoup engager un jour un débat sur l'enseignement de promotion sociale dans le contexte des politiques régionales de formation. Selon moi, nous pourrions apporter nombre d'améliorations dans ce domaine en suscitant de nouvelles coopérations. Mon groupe se réserve la possibilité de revenir sur le sujet à l'occasion du dépôt d'une résolution ou d'une interpellation.

Venons-en à la question de l'enseignement à distance. Il y a quelques années, lors d'une mission au Québec en compagnie de Mme Dupuis, j'ai pu apprécier l'étendue des possibilités offertes par ce type d'enseignement et la diversité des publics concernés. Cela nécessite une attention soutenue et des investissements judicieux dans les nouvelles technologies plutôt que dans les salaires, pour en faire un outil pédagogique, attractif et moderne.

Je pense avoir fait le tour des questions relevant des compétences des ministres présents. Avec votre permission, monsieur le président, je reviendrai à la tribune brièvement pour m'adresser à M. Demotte et à Mme Huytebroeck. Je remercie les collègues qui ont écouté mon intervention avec politesse.

**M. Léon Walry (PS).** – Je n'ai jamais vu une chose pareille en vingt-cinq ans de vie parlementaire. Ceci est tout à fait inhabituel. Faut-il le tolérer pour ne pas indisposer Mme Bertieaux ? Soit. Je tiens simplement à souligner que cela ne s'est jamais produit dans aucun parlement.

**M. le président.** – La parole est à M. Walry.

**M. Léon Walry (PS).** – Comme chaque année, le parlement se livre à l'exercice délicat de la confection du budget. Il se veut ouvert aux exigences nouvelles tout en se montrant responsable et rigoureux. Nul besoin de rappeler l'importance capitale que représentent pour le développement et l'épanouissement d'une société la qualité de l'accueil et l'encadrement de la petite enfance et de la jeunesse, l'enseignement, la formation supérieure et sa démocratisation, garante de l'avenir, l'éducation permanente, la recherche scientifique, la culture et le sport.

La confection du budget 2011 est remarquable à plus d'un titre. Nous avons encore en mémoire les paramètres qui nous posaient problème il y a un an. L'évolution de la situation macroéconomique avait alors entraîné un tassement des recettes publiques. Les effets de la crise se faisaient

duement sentir auprès des ménages et des institutions de la Communauté française. C'est là l'aspect remarquable de notre budget : nous avons résisté à la pression et n'avons pas opéré de coupes sombres dans les budgets des services publics.

Nous avons pris la responsabilité politique d'être aux côtés de tous les citoyens en pariant sur la préservation de services publics forts. Aujourd'hui, nous devons nous réjouir de l'embellie macroéconomique qui permet une croissance spectaculaire des recettes. Mais restons réalistes : cette augmentation est aussi impressionnante que le fut la chute des mêmes recettes lors de l'ajustement budgétaire de 2009.

Le budget présenté aujourd'hui constate l'amélioration des recettes mais garantit aussi une maîtrise des dépenses judicieuse et équilibrée. Certaines dépenses structurelles sont inévitables. La Communauté française doit permettre l'indexation des traitements des différents personnels. D'autres postes dégagent des marges afin que les ministres puissent soutenir leurs secteurs respectifs par des mesures phares.

Cela me permet de souligner l'incohérence de l'opposition qui, d'une part, critique le manque d'ambition de certaines politiques et, d'autre part, prône des restrictions budgétaires dignes d'une politique d'austérité stricte. Une application du principe cartésien bien connu : « économiser plus pour dépenser plus » ! Plus sérieusement, ce budget fait mieux que ce que prévoyait la trajectoire de retour à l'équilibre tout en projetant de nouvelles actions. Ceci a peut-être le don de frustrer certaines personnes !

Pour la politique de l'enfance, le gouvernement a renfloué la dotation de l'ONE afin de permettre la mise en place du plan « Cigogne 2 ». Toutefois, le défi se situe à Bruxelles, dont la démographie est en pleine explosion et appelle des réponses structurées et rapides. Les infrastructures sont un enjeu essentiel. Mon collègue, Daniel Senesaël, vous entretiendra à ce sujet. Par ailleurs, l'ONE prendra dorénavant en charge les fonds couverts jusqu'alors par le Fonds social européen.

Les hausses budgétaires pour les politiques de la Jeunesse visent à assumer les défis futurs, notamment en matière d'adoption. L'accent est mis sur la formation du personnel. Cependant, la formation dans le secteur de la Jeunesse devrait être davantage soutenue. La ministre a annoncé qu'elle en ferait sa priorité en 2011. Je fais confiance à mon collègue, Hugues Bayet, pour nous rappeler, en cours d'année, les engagements de chacun ! À propos des centres de jeunes, la mise en œuvre de l'article 66bis du décret, qui concerne les mesures

particulières pour l'emploi dans ce secteur, reste en suspens. Il manquerait entre 280 et 300 000 euros. Ma collègue, Graziana Trotta, y reviendra.

En ce qui concerne le secteur de l'Enseignement, l'emploi et l'encadrement pédagogique sont clairement privilégiés. Les engagements pris lors des dernières négociations sectorielles seront respectés. Parmi eux, la revalorisation salariale de un pour cent n'est pas anecdotique dans le climat budgétaire particulièrement difficile qui est encore le nôtre.

Un bon encadrement est une des bases sur lesquelles nous pouvons rendre notre enseignement plus performant mais aussi plus émancipateur et plus égalitaire.

Je souligne également l'effort entrepris dans l'encadrement différencié qui commence à prendre toute sa mesure. Naturellement, nous souhaiterions, comme les parents, que l'on fasse davantage pour les écoles et les élèves qui en ont le plus besoin mais l'effort est méritoire.

Le deuxième axe important est l'enseignement qualifiant que plusieurs initiatives devraient renforcer lors des prochains mois. Je pense notamment aux centres de technologies avancées, aux bassins scolaires, à la promotion des métiers et à la modularisation de ses filières.

Nous avons toujours soutenu ce qui pouvait aider à revitaliser l'enseignement qualifiant et contribuer à en faire une filière de choix positif. Le chemin est encore long, nous le savons, mais nous serons aux côtés du gouvernement pour permettre à chaque jeune d'avoir les mêmes chances dans son apprentissage. Saluons donc ce travail commencé depuis plusieurs années déjà.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, je me réjouis que soit prise en compte la dimension de suivi de l'enseignement secondaire. Il faut également souligner les mesures d'encadrement pédagogiques. Près de trois millions d'euros sont mis à disposition de nos facultés de médecine pour permettre un enseignement de qualité. Là où certains aiment à en appeler à une sélection dite naturelle, nous faisons le choix de l'accessibilité pour tous, doublée d'une aide pédagogique renforcée. Autrement dit, nous faisons simplement le choix d'allier accessibilité et qualité des études supérieures.

Le refinancement des universités, la hausse des crédits d'allocations d'études, l'application de la revalorisation barémique de tous les personnels travaillant pour les universités et les hautes écoles sont autant de mesures budgétaires qui bénéficient à chaque personne impliquée dans la vie universitaire. De plus, il faut souligner avec vigueur l'en-

trée en piste du décret relatif aux étudiants boursiers qui, pour la première fois de l'histoire de notre Communauté française, permet à près de trente mille étudiants de s'inscrire gratuitement dans un cursus universitaire. On est loin de ce qui se passe en France et en Angleterre, plus particulièrement des émeutes londoniennes.

Chers collègues, rendons-nous compte que près de trente mille de nos jeunes peuvent s'inscrire sans frein financier dans une formation qui vise à faire d'eux les adultes de demain, disposant d'une formation de rang supérieur. Cette avancée sociale est remarquable.

La ministre de la Culture, de la Santé, de l'Audiovisuel a respecté ses engagements. Je ne me livrerai pas à une fastidieuse analyse de chaque allocation budgétaire, cela a été fait lors des travaux de la commission. Dans un esprit constructif, nous devons toutefois souligner le respect des paliers, des indexations, les montées de catégories et les nouvelles reconnaissances. Le secteur de la lecture est également soutenu. La récente enquête Pisa nous a démontré l'importance de celui-ci et les premiers résultats sont encourageants.

Dans le secteur de la Santé, de fortes avancées ont été faites par la ministre, notamment grâce au soutien apporté aux collectivités locales, aux impulsions en faveur de la prévention du suicide ou à la promotion des attitudes saines. La prévention est un investissement essentiel pour le capital santé de notre population. Je me réjouis, comme M. Brotchi, que la ministre ait pu obtenir de nouveaux crédits en vue de sensibiliser davantage notre population à une vie plus saine.

La transition sera agréable. Entre la vie plus saine et les matières sportives, je tiens à souligner les moyens considérables dégagés pour des politiques nouvelles qui restent encadrées par des décrets. Je pense notamment aux stages d'été et au soutien aux clubs. Mais c'est la scission vraisemblable de notre football qui doit retenir notre attention. L'aspect financier est important; en effet, des moyens insuffisants appauvriraient gravement le monde sportif des fédérations. C'est un enjeu de taille pour demain mais je suis certain que M. Antoine sera à la hauteur du défi.

Enfin, après avoir détaillé les mesures qui touchent nos citoyens au cœur de leur vie quotidienne, je voudrais m'attarder quelques instants sur la vie de nos institutions. Le ministre-président dispose d'augmentations de subventions pour la simplification administrative et le système d'*e-government*. L'Etnic permettra d'apporter de nouvelles réponses en matière de technologies de l'information et de la communication, notamment

grâce aux moyens nouveaux obtenus à cet effet.

Dans le domaine des relations internationales, je signale que notre communauté n'est pas restée indifférente à la détresse présente dans certains pays du globe. Si, pour l'année écoulée, nous avons modestement aidé le peuple d'Haïti, la dotation prévue cette année pour le projet « Villages et écoles assainis en RDC » est primordiale aux yeux du professeur et bourgmestre que je suis.

Pour terminer, j'aborderai les matières strictement financières en rappelant les propos que j'ai tenus devant la commission. Il n'est pas surprenant que la charge de la dette soit toujours importante mais rappelons-nous que l'augmentation prévue est à hauteur de la diminution présentée lors de l'ajustement 2010. Espérons que ces provisions pourront être revues à la baisse en septembre prochain.

Enfin, la solidarité budgétaire entre les institutions de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Cocof est essentielle. Les transferts organisés vers la Cocof et la Région wallonne doivent être perçus comme des gestes de solidarité entre les entités fédérées, à l'heure où, à quelques pas de nous, se joue vraiment l'avenir institutionnel de notre pays.

Vous constaterez sans doute avec moi que le budget 2011 prévoit pour tous les citoyens de notre communauté une année de projets et de présence des institutions publiques à leur service car ils sont le cœur de notre démocratie

**M. le président.** – Je rappelle que pour faire suite à sa demande et comme nous en sommes convenus, Mme Bertieaux adressera ses questions au ministre-président et à Mme Huytebroeck en ordre utile.

La parole est à M. Cheron.

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – Ce débat relatif au budget 2011 se situe dans une démarche qui nous intéresse tous puisque nous participons, à partir des différentes entités – régions, Commission communautaire commune et Communauté française –, à la trajectoire budgétaire de ce que l'on appelle la « Maison Belgique ».

Une série de bonnes nouvelles émanant du secteur macro-économique marquent le budget 2011 de la Communauté française. Avec le ministre, nous avons examiné l'évolution des paramètres dont les détails chiffrés figurent dans les excellents rapports issus de nos travaux. L'embellie provient des recettes, soit 750 millions obtenus notamment grâce à l'évolution de la loi de financement depuis les accords dits du Lambermont. Nous avons

également bénéficié de la chute des taux d'intérêt entraînant une quasi-stagnation des charges de la dette. De manière unanime, la Communauté française est reconnue pour la bonne gestion de cette dernière, mais le contexte international extrêmement favorable a aussi joué dans ce sens. Nous devons cependant rester attentifs aux défis qui nous attendent aux niveaux international et national. Et je songe ici à l'élaboration de la future loi de financement de notre pays.

Ce serait une erreur de nous contenter de l'augmentation de nos recettes! Même si nous avons de l'avance par rapport au fédéral, le solde de financement de la Communauté française reste de 350 millions. Le montant du prêt est moindre, mais nous devons toujours emprunter.

Dans le contexte international et au regard de notre propre réalité, l'objectif du retour à l'équilibre pour 2015 est plus que jamais d'actualité. Les entités francophones – Région wallonne et Communauté française – devraient se référer aux difficultés d'États récemment fragilisés par leurs finances publiques. Certaines déclarations de ces derniers jours ne facilitent évidemment pas les choses à cet égard. La pré-notation de Standard & Poor's sur l'entité Belgique, avec un déclassement préjudiciable pour nos finances publiques, n'est pas de bon augure!

La situation politique belge est difficile, la situation économique internationale reste fragile et les perspectives de croissance mondiale ne sont pas des meilleures.

En outre, 2011 sera la dernière année où nous profiterons, dans le cadre de la loi de financement, de moyens financiers complémentaires découlant de l'application de la clé « élèves » prévue par les accords du Lambermont. Dès 2012, ce financement se fera intégralement en fonction de la clé « IPP », qui est moins favorable pour les entités francophones.

Nous connaissons une embellie mais elle ne doit pas nous mener à l'euphorie. Pourtant, le gouvernement, malgré une maîtrise prudente de ses dépenses, a affecté une partie de ses moyens à la pérennisation de politiques essentielles pour nos concitoyens.

La politique des bâtiments scolaires est ambiguë. On y programme la création de plusieurs milliers de places, en particulier à Bruxelles, afin de faire face au boom démographique.

Par ailleurs, les moyens nécessaires ont été trouvés afin de maintenir le nombre de places de crèches menacées par la perte des aides du Fonds social européen. Il en est de même pour le plan

« Cigogne 2 ».

Mon collègue, M. Reinkin, interviendra plus tard sur la lutte contre les inégalités scolaires, dont la prégnance a été rappelée dans le dernier rapport Pisa. Il nous parlera de l'encadrement différencié qui nous paraît le moyen le plus adapté pour lutter contre ces inégalités.

La ministre de l'Aide à la jeunesse a pu affecter de nouvelles ressources, notamment à l'aide aux familles d'accueil et aux internats scolaires, poursuivant ainsi sa volonté d'augmenter le nombre et les types de prises en charge. Je soulignerai également les montants prévus pour la sécurisation des infrastructures dans ce domaine.

Sur le plan du sport, des moyens importants ont également été mobilisés pour l'achat de matériel par les écoles et pour le soutien à différents clubs. Malheureusement, les chèques-sport ont été abrogés par le décret-programme. Pourtant, j'estime qu'il serait intéressant de faire le bilan de cette politique, afin de pouvoir l'adapter au profit de publics souffrant de discrimination sociale et sportive.

À voir les politiques d'accès à l'enseignement supérieur menées notamment en Grande-Bretagne, nous ne pouvons que nous réjouir du maintien des mesures de démocratisation dans notre Communauté. Je pense particulièrement aux conditions d'accès à l'enseignement supérieur des jeunes issus de milieux défavorisés. L'ajustement a été généreux, le gouvernement a dégagé les moyens nécessaires pour faire face à l'afflux d'étudiants dans les facultés de médecine et de dentisterie.

Mme Meerhaeghe interviendra plus tard sur les questions culturelles. De notre côté, nous nous réjouissons des moyens affectés à la lecture publique et à l'éducation permanente, notamment pour faire face aux nouvelles reconnaissances et aux changements de catégories.

Pour utiliser un langage météorologique, je dirai que si les recettes ont connu une embellie, n'oublions pas qu'une embellie n'est pas une éclaircie, elle ne présage pas forcément le retour du beau temps. La situation des finances publiques des entités francophones reste fragile. Cette année, notre budget a permis de regrouper des recettes importantes et de maîtriser nos dépenses, tout en pérennisant diverses politiques, ce qui est presque un luxe par les temps qui courent ! Nous devons malheureusement appréhender un avenir incertain. Nous devons rester attentifs au développement de mesures qui sont du ressort de la Communauté française. Nous devons également

veiller à ce que les moyens dont nous disposons profitent pleinement à nos concitoyens. Pour le budget 2011, je tiens à souligner le maintien par le gouvernement des politiques essentielles en matière d'éducation, de culture, d'éducation permanente, d'enfance, etc. C'est une source de crédibilité pour nos concitoyens.

**M. le président.** – La parole est à M. Elsen.

**M. Marc Elsen (cdH).** – Cette séance plénière vient clore les débats sur le budget de la Communauté française et le projet de décret-programme que nous avons commencés en commission. Elle nous donne l'occasion, au-delà des considérations techniques, de formuler nos remarques, d'évoquer nos préoccupations et d'insister sur nos priorités politiques.

Je voudrais souligner le net accroissement des recettes, grâce à l'évolution des paramètres macroéconomiques déterminant la dotation de l'État fédéral à la Communauté française. Tout comme il l'avait fait lors de l'ajustement 2010, le gouvernement a opté pour une gestion saine et raisonnable en privilégiant la réduction de la dette, le but étant d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2015. La Communauté française respecte intégralement l'accord de coopération conclu entre l'État fédéral et les entités fédérées, lequel accord définit les efforts que les entités fédérées doivent fournir pour se conformer aux injonctions de l'Union européenne. En fait, la Communauté française fait même mieux.

Le gouvernement a pris soin d'accorder une place particulière à la solidarité intra-francophone. Cela témoigne une fois de plus de sa volonté de renforcer les liens entre la Wallonie et Bruxelles. Dans l'actuel contexte institutionnel, c'est un signal positif.

Économe, le gouvernement a décidé de ne pas indexer les dotations de certaines institutions publiques. Clairvoyant, il a prévu une importante provision en prévision du dépassement de l'indice pivot, qui se produira vraisemblablement en septembre 2011. Dans cette hypothèse, l'indexation des salaires serait à prévoir pour les mois de novembre et de décembre. Toutefois, sachant que le dépassement pourrait intervenir plus rapidement, le gouvernement a prévu une provision destinée à couvrir une indexation de cinq mois. Nous nous réjouissons de cette embellie budgétaire et de la gestion responsable du gouvernement.

Je voudrais à présent mettre l'accent sur les matières et politiques spécifiques auxquelles le gouvernement a décidé de consacrer des marges budgétaires parfois très importantes. Mes com-

mentaires porteront sur le budget et sur les dispositions du décret-programme, les points relevés correspondant à des aspects prioritaires aux yeux du cdH.

Je tiens avant tout à mettre en exergue l'augmentation des marges destinées au secteur non marchand, déjà prévue à l'ajustement 2010. J'en viens ensuite à l'enseignement, qui absorbe une part non négligeable du budget de la Communauté française. Les accords sectoriels exigeant des moyens nouveaux, le coup d'envoi des discussions entre le gouvernement et les organisations syndicales a été donné le 24 novembre. Dans l'esprit du titre X du décret-programme, qui sera vraisemblablement voté demain, les pouvoirs organisateurs seront invités à participer à ces discussions par la suite. La volonté d'associer les pouvoirs organisateurs aux négociations dans le respect du statut syndical figurait dans la Déclaration de politique communautaire. Le cdH y accorde toute l'importance que vous savez.

Sous la dernière législature, une proposition sur ce sujet avait d'ailleurs été adoptée en commission mais, malheureusement, elle n'a pas pu aboutir. Il fallait donc remettre le travail sur le métier, ce que nous avons fait dans le respect de la Déclaration de politique communautaire en maintenant la position que le cdH soutenait déjà lors du vote du décret du 19 mai 2004. Nous sommes donc restés dans la ligne de l'avis émis par le Conseil d'État à cette époque. Dès lors, nous voterons favorablement le titre X du décret-programme qui donne à chacun des partenaires la place qui doit lui revenir dans le cadre de la négociation d'un accord sectoriel, dans le respect de l'esprit de la programmation sociale et de la spécificité de chacun et en tenant compte du fait que tout acteur amené à appliquer des accords doit avoir sa place dans leur négociation. C'est au fond une question d'efficacité.

Toujours dans l'enseignement, je voudrais aborder l'analyse strictement budgétaire. Je dirai d'emblée que le budget est sérieux et qu'il tient les promesses du gouvernement. Je relèverai les exemples les plus significatifs.

Je note tout d'abord la valorisation des acteurs par le un pour cent de revalorisation salariale et l'augmentation de quatre pour cent du soutien au travail des directeurs du fondamental. Ce n'est pas le Pérou quand on connaît les attentes légitimes, mais cela va dans le bon sens.

Il y a, ensuite, les trois millions d'euros pour les politiques nouvelles qui concerneront, notamment dans l'enseignement qualifiant, l'organisation progressive de l'apprentissage par modules,

le développement de la politique par bassins scolaires dans le respect de tous les acteurs et, enfin, les centres de technologie avancée.

Je relève aussi dans le financement structurel, l'engagement de près de deux cents équivalents temps plein et les onze mesures en faveur de l'intégration des enfants à besoins spécifiques. C'est le résultat des propositions de Julie de Grootte qui a présidé la commission de l'Éducation sous la législature précédente. L'intégration de ces enfants nécessite en effet une articulation parfaite entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé dont nous fêtons les quarante ans cette année et qui mérite d'être valorisé.

Par ailleurs, la Communauté française prend partiellement en charge, dans le cadre de la convention TEC pour les transports scolaires, les élèves de l'enseignement spécialisé. À ce sujet, je voudrais une fois encore rompre une lance pour que régions et communautés unissent leurs efforts afin de réduire au maximum le temps que passent encore trop d'enfants dans les trajets entre leur domicile et l'école.

Vient ensuite le financement à cent pour cent des quarante millions d'euros prévus pour l'encadrement différencié et la réduction de huit millions d'euros de la contribution des écoles à indice socio-économique plus élevé qui scolarisent 40 % des élèves.

Je rappelle que cette solidarité entre écoles se fera par prélèvements progressifs et sera de faible amplitude. Nous aurions souhaité que toutes les écoles soient dispensées de prélèvement, à l'instar de ce que nous avons pu faire pour l'enseignement maternel qui est le premier lien d'accrochage scolaire, mais les contraintes budgétaires nous obligent à prendre la réalité en considération.

Enfin, l'augmentation des moyens destinés au maternel, plus spécifiquement aux puéricultrices, nous semble particulièrement importante pour le développement harmonieux de l'enfant et l'amélioration des conditions de travail des institutrices et instituteurs dans un secteur cher au cdH !

Je m'en voudrais de ne pas signaler la hausse significative du budget de l'enseignement de promotion sociale. Cet enseignement aux multiples facettes, parfois appelé enseignement de la deuxième chance ou enseignement de pointe, en a grand besoin pour répondre aux attentes sans cesse grandissantes de la société.

Les bâtiments scolaires sont un facteur important des conditions de travail des enseignants et des élèves. Des réponses urgentes devront être apportées au boom démographique de Bruxelles.

C'est pourquoi nous apprécions à sa juste valeur l'augmentation du budget dévolu aux bâtiments scolaires.

Il est évidemment impossible de régler tous les problèmes de bâtiments en un jour tant les besoins sont nombreux mais nous sommes sur la bonne voie grâce à l'augmentation du budget et à la révision du système des partenariats publics-privés. En effet, outre les fonds classiques pour les travaux importants, comme les constructions ou les rénovations lourdes, le système du PPP a été adapté. Cette modification agrée les différents réseaux et ne porte pas atteinte aux promesses faites à une série d'écoles par le gouvernement précédent. Le programme prioritaire des travaux, dont le budget augmente lui aussi, est également très important pour la vie des écoles car il apporte des solutions rapides en offrant des liquidités substantielles. Cela permet de faire face à des problèmes quotidiens.

Malgré un contexte budgétaire difficile et des besoins considérables dans toutes les matières, nous ne pouvons que complimenter le ministre qui continue à répondre aux défis et besoins de l'enseignement supérieur. Nous tenons principalement à souligner le refinancement des universités qui continue à produire ses effets, avec une aide annuelle de deux millions d'euros. Nous tenons également à relever l'apport supplémentaire de 3,5 millions que le gouvernement a pu dégager à la suite de l'augmentation des inscriptions en médecine, en dentisterie et en sciences vétérinaires. Michel de Lamotte reviendra sur les questions fondamentales de l'accès aux études et du *numerus clausus* auxquelles nous sommes très attachés.

La démocratisation est un défi constant pour l'enseignement supérieur. L'investissement relatif aux allocations d'études continue d'être en hausse de plus de treize pour cent. Nous ne pouvons que nous réjouir de cet investissement massif réalisé par le gouvernement pour aider le maximum d'étudiants et ainsi faire face à un accroissement manifeste de la détresse sociale de nombreux étudiants et familles.

Dans cette perspective, le décret sur le minerval et l'allocation à la démocratisation font pleinement leurs effets par l'augmentation substantielle des subsides sociaux dans l'ensemble de l'enseignement supérieur. Il faudra vérifier si ces subsides sociaux sont attribués conformément à la législation, selon des critères objectifs et sous forme d'aide directe aux étudiants. Il importe aussi que la première application du décret sur le minerval de la rentrée 2010 soit évaluée.

La recherche est étroitement liée à l'enseigne-

ment supérieur. Le budget vise la consolidation des fonds alloués au FNRS et aux académies universitaires, et le maintien du financement du Fria. Notre groupe estime que la recherche fondamentale nécessite un investissement constant et très important. En plus de la consolider, nous devons tenter de la dynamiser les prochaines années. Pour cela, nous devons maintenir notre objectif de trois pour cent du PIB affecté à la recherche fondamentale. Il y va de la santé et du développement de notre Communauté française et des régions francophones de ce pays.

Dans le secteur de la Culture, soulignons le respect des obligations contractuelles de la Communauté française et son soutien aux politiques de renforcement des actions initiées lors de la précédente législature, selon les dispositions de la Déclaration de politique communautaire.

Le décret « lecture publique », dont nous attendions la mise en œuvre depuis 2009, sera enfin appliqué. Les arrêtés doivent cependant être adoptés au plus vite. Nous suivrons attentivement le phasage de l'application du décret qui s'étalera sur huit exercices budgétaires.

En outre, nous retenons avec satisfaction la prise en charge des paliers 2010 et 2011 dans le secteur des Arts de la scène. C'est une mesure indispensable pour les personnes de terrain. La façon d'appréhender l'importance de la culture à l'école, notamment par la mise en œuvre du décret « culture école », a été rationalisée par le regroupement des allocations budgétaires concernées dans un programme de la DO 11. Je reviendrai davantage sur cet enjeu essentiel lors d'une prochaine séance de commission.

Par ailleurs, de nouveaux moyens renforcent le secteur de l'Éducation permanente et soutiennent ainsi la vitalité du secteur associatif et sa capacité à répondre aux demandes de la société civile. Les centres d'expression et de créativité attendent également l'application du décret adopté à la fin de la précédente législature. Madame la ministre, lors de la discussion en commission, vous étiez pessimiste pour sa mise en œuvre d'ici à 2014. Nous espérons cependant que des moyens pourront être dégagés, à l'instar de ceux pour la lecture publique ou l'éducation permanente.

En ce qui concerne la jeunesse, mon groupe est heureux de constater le doublement des crédits de subvention consacrés au financement des aménagements et à la sécurisation des infrastructures. Le secteur déplore en effet les moyens insuffisants octroyés à l'accueil des jeunes dans des locaux censés répondre aux normes de sécurité. Nous allons dans le sens des accords du 7 mars 2008. Nous

souhaitons que le même effort soit fait pour la formation des animateurs volontaires.

Nous notons également l'attitude volontariste de la ministre pour faire aboutir le plan « jeunesse ». Nous voudrions rappeler la nécessaire consultation des secteurs de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse et la prise en compte de leurs avis. Ce plan sera réellement opérationnel si les acteurs de terrain concourent réellement à son élaboration.

En matière d'aide à la jeunesse, je tiens à souligner tout particulièrement les moyens importants accordés à son plan de renforcement car ils sont de nature à réduire progressivement l'engorgement des services de ce secteur. Dans le cadre de ce renforcement général, un effort particulier a été fait pour augmenter les moyens humains des SAJ et des SPJ. Nous espérons que ces recrutements se concrétiseront très rapidement, dès janvier 2011, ainsi que l'a annoncé la ministre.

Soulignons aussi le refinancement des services d'accrochage scolaire ainsi que le soutien de la ministre dans la formation des travailleurs en aide à la jeunesse à tous les niveaux de prise en charge des mineurs en difficulté. En effet, il est crucial de continuer d'améliorer l'adéquation de celle-ci à la vie des jeunes, dans un contexte socioculturel et économique de plus en plus complexe, parfois source d'importantes séquelles. À ce sujet, je souligne la pertinence des mesures de peines alternatives pour la prise en charge des jeunes ayant commis des faits qualifiés infraction.

Nous encourageons donc la ministre à continuer de développer des mesures alternatives prévues par la loi, notamment le suivi intensif dont nous avons salué la mise en œuvre. Nous suivrons avec énormément d'intérêt son évolution.

Je salue enfin l'augmentation conséquente et nécessaire des aides à l'adoption. Cette évolution positive n'aura toutefois de sens que si la formation, le soutien et le suivi des parents adoptants sont améliorés.

Nous nous réjouissons des crédits supplémentaires alloués à l'ONE. Notre groupe tient à saluer les avancées positives parmi lesquelles la compensation du FSE, la couverture du mali du Fonds Cigogne 2 et l'ouverture de nouvelles places dans le cadre de ce même plan. Cependant, contrairement aux apparences, le budget de l'ONE a été particulièrement difficile à boucler.

Monsieur Nolle, l'Office ne sera plus en mesure de développer des politiques nouvelles, ne disposant plus du pour cent affecté à cet effet. L'ONE a également dû réduire ses moyens de fonctionne-

ment pour présenter un budget aussi équilibré que possible. Par ailleurs, nous savons que depuis de nombreuses années, l'Office puise sur ses réserves propres pour respecter le contrat de gestion. Ces réserves ne sont pas infinies et j'attire votre attention sur l'importance du respect de ce contrat et sur les moyens nécessaires à sa concrétisation.

Les télévisions locales sont à la croisée des chemins. Dans la droite ligne des dispositions de la DPC qui prônent les synergies et les mutualisations des télévisions locales entre elles, mais aussi avec la RTBF, le gouvernement a prévu deux millions d'euros pour tenter de sortir ce secteur de la crise qu'il traverse. Cette première étape devra s'accompagner de la révision de leurs missions et des critères de financement qui seront revus et objectifs. Il s'agira de trouver le juste équilibre entre moyens alloués et volume et qualité des émissions. Le secteur a besoin d'un souffle nouveau et d'être rassuré sur la pérennité de ses activités.

En 2011, le contrat de gestion de la RTBF sera remis sur le métier. Nous en attendons la première mouture ainsi que le résultat de l'étude sur le financement alternatif de notre opérateur public, ces deux points étant intimement liés. Par ailleurs, le résultat des états généraux des médias d'information viendra alimenter les débats importants qui se profilent en 2011.

Monsieur Antoine, nous nous réjouissons particulièrement de l'augmentation des moyens attribués au sport, d'autant plus que ces moyens supplémentaires sont destinés à le valoriser en Communauté française selon les axes prioritaires établis dans la DPC : la pratique sportive pour tous, le sport à l'école et le sport de haut niveau. Ces axes n'ont de sens et de pertinence que s'ils sont développés conjointement. Le budget présenté illustre parfaitement cette vision.

M. Migisha reviendra plus en détails sur certains points. Cependant, je mentionnerai quelques décisions budgétaires qui expriment la volonté du gouvernement de soutenir la pratique sportive de tout un chacun, du jeune au moins jeune s'initiant à de nouvelles pratiques sportives, au sportif professionnel qui a besoin d'une aide pour mener à bien sa carrière. Nous ne pouvons que féliciter le ministre d'avoir doublé les crédits alloués à l'opération « Été Sport » qui, dès sa première édition l'été dernier, a déjà rempli sa mission d'accessibilité des activités sportives pour le plus grand nombre. En parallèle, le sport de haut niveau n'a pas été oublié, puisque les crédits destinés à l'évaluation et aux projets de formation des sportifs ont fortement augmenté. Nous suivrons attentivement la mise en œuvre du projet de centre sportif de



haut niveau qui permettra de développer les nombreux talents que compte la Communauté française.

Dans le même temps, le décret-programme prévoit un effort tout particulier pour soutenir le sport à l'école, sous la forme d'une augmentation des subventions pour l'achat de matériel sportif et de psychomotricité. Nous ne pouvons qu'approuver cette initiative.

En conclusion, au nom du groupe cdH, je salue globalement ce budget et le décret-programme qui en prévoit les mesures d'application. La volonté du gouvernement d'utiliser à bon escient l'augmentation des recettes de façon volontariste, cohérente et positive, tout en restant néanmoins responsable et prudent, est pour nous un gage de bonne gestion du budget et des politiques qui y sont liées. En effet, bon nombre des politiques menées par la Communauté française nécessitent un soutien accru, mais poursuivre l'effort de rigueur reste indispensable. Ce budget, que nous soutenons sans réserve, est la démonstration que ces deux objectifs sont parfaitement conciliables.

**M. le président.** – Je vous propose d'aborder distinctement les compétences de chaque ministre et de commencer par celles de M. Antoine.

La parole est à M. Dodrimont.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Après le vide sidéral que notre institution a connu dans le domaine sportif durant une bonne partie de la législature précédente, la fonction de ministre des Sports est à nouveau occupée. Nous saluons donc votre travail, monsieur Antoine. Vous succédez à celui qui a réduit à néant les excellentes initiatives de Claude Eerdekens. En effet, si ce n'est au sujet du loyer exorbitant du Country Hall du Sart-Tilman à Liège, votre prédécesseur, monsieur le ministre, n'a guère marqué de son empreinte un département dont l'importance n'échappe pourtant à personne.

Toutefois, même si l'essentiel est de participer, il ne suffit pas de paraître pour convaincre. Ces dix-huit mois passés à la tête du département ont été riches en déclarations en tout genre qui attendent cependant confirmation. À l'instar des frères Borlée que vous citez souvent en exemple, vous voulez aller vite, monsieur le ministre, mais serez-vous aussi efficace que prompt à communiquer ? Concrétiserez-vous votre plan relatif à l'athlétisme ? Ses résultats seront-ils meilleurs que ceux du plan « piscines » ? Qu'advient-il du centre de haut niveau si aucun mécanisme de financement alternatif ne voit le jour ? Assistera-t-on à un endettement supplémentaire, comme pour le

Country Hall ? Ou abandonnera-t-on ce projet tellement attendu par nos athlètes ?

Outre le sport de haut niveau, il y a aussi l'apprentissage dans les quartiers, dans les petits clubs et dans des structures très locales. Vous vous dites attentif à tous les niveaux d'apprentissage mais vous savez que ce discours est difficile à tenir alors que vous avez supprimé le chèque-sport cher à notre groupe mais aussi à des collègues présents sur le terrain comme Bea Diallo et Marcel Cheron.

Dès lors, il faut trouver la bonne mesure pour aider les familles qui ont le moins la possibilité de pratiquer un sport. Monsieur le ministre, vous communiquez beaucoup, vous vous exprimez sur des idées, pas forcément mauvaises, mais qui restent souvent à l'état de projets.

Depuis dix-huit mois que vous êtes responsable de la politique sportive, aucun décret n'a été concrétisé, hormis une petite modification d'un texte sur le tir. Nous regrettons que sur la manne de projets discutés en commission (j'en ai relevé une trentaine) ou annoncés dans les médias, certains verront le jour sans base légale, sans cadre structurel, mais avec de simples subventions facultatives.

Vous l'avez compris, nous serons attentifs à l'évolution de textes sur le dopage, les centres sportifs locaux intégrés, la codification du sport mais aussi le sport à l'école où, pour l'instant, il n'y a aucun accord, voire de vrai partenariat, avec Mme Simonet. J'en veux pour preuve la réduction de vingt-six pour cent du budget de la promotion du sport à l'école, ce qui est en totale contradiction avec votre DPC. Ne soyez pas seulement le champion de l'information ou de la communication, laissez, je vous en prie, des traces durables.

Beaucoup de points ont été développés en commission.

Les crédits destinés aux fédérations sportives, dont l'importance n'est plus à démontrer, ont été revus afin de stabiliser et de prendre en compte l'arrivée de la nouvelle ère francophone de football. Nous plaçons pour la professionnalisation des fédérations mais aussi pour leur unification par discipline. Nous pensons également que leur fonctionnement ne doit pas uniquement reposer sur de l'argent public. Un travail de réflexion en profondeur s'impose. Pourriez-vous nous communiquer un tableau reprenant, pour ces cinq dernières années, les montants octroyés à chaque fédération en distinguant le fonctionnement, le personnel, les plans-programmes, les subsides exceptionnels, etc. ?

Par rapport aux crédits prévus pour la créa-

tion de nouveaux clubs, nous rappelons notre position qui invite à la prudence afin de ne pas créer un trop grand nombre de disciplines, ce qui serait ingérable pour les pouvoirs locaux. Nous vous invitons encore à ne pas oublier combien un centre sportif local intégré serait utile. Vous pouvez d'ores et déjà vous appuyer sur des textes légaux, en particulier pour créer de nouveaux clubs pour lesquels une ligne budgétaire a été prévue en 2011.

Pensons aussi à la formation des formateurs. Qu'en est-il de l'école des cadres sportifs, prévue dans la Déclaration de politique communautaire, ainsi que de la création d'une académie de gestionnaires de clubs, un autre de vos nombreux projets, monsieur le ministre ?

Enfin, quelques jours après l'annonce de l'échec de la candidature belgo-néerlandaise à l'organisation de la Coupe du monde 2018, que pensez-vous de l'organisation d'autres manifestations à retentissement mondial ? Ont-elles une place en Communauté française ? Allez-vous défendre des projets dans ce sens ? Là aussi, nous attendons autre chose que des effets d'annonce. Vous l'aurez compris, monsieur le ministre, nous voulons des actions concrètes et peut-être un peu moins de communiqués de presse. Votre département vaut bien mieux que cela.

**M. le président.** – La parole est à M. Diallo.

**M. Bea Diallo (PS).** – Je saisis l'occasion de ce débat budgétaire pour faire part de mes réflexions et de poser les questions qui me tiennent à cœur.

L'accroissement stable des moyens accordés au sport me paraît porteur de promesses et d'initiatives nouvelles.

Je voudrais insister sur l'importance de l'éthique et du fair-play, malgré la diminution des moyens alloués au soutien d'actions de promotion de ces valeurs. Dans ce contexte, l'engagement du ministre à concrétiser ma proposition d'intégrer une clause de respect de la charte éthique et du fair-play aux conventions signées avec des opérateurs sportifs laisse présager une évolution positive. Nous aurons l'occasion d'évaluer l'impact d'une telle mesure sur le terrain.

Je ne reviendrai pas sur les chèques-sport, dont on a déjà longuement discuté. Permettez-moi toutefois de souligner que cette suppression a un impact sur de très nombreuses personnes. Aussi nous attendons avec impatience les solutions concrètes que vous nous proposerez, nous l'espérons, l'année prochaine.

**M. le président.** – La parole est à M. Migisha.

**M. Pierre Migisha (cdH).** – Je souhaite profiter de mon temps de parole pour revenir sur la politique sportive, qui me tient particulièrement à cœur.

Comme M. Elsen, je félicite le ministre des Sports pour l'augmentation de son budget. On ne le répétera jamais assez, les bienfaits de la pratique du sport sont nombreux, pour la santé, l'épanouissement personnel et l'intégration sociale. Il me semble donc crucial d'investir à nouveau dans ce secteur, longtemps sous-financé.

Je salue plus particulièrement le renforcement des collaborations avec l'ensemble des fédérations sportives. Pour les milieux sportifs, c'est un signe très positif qui correspond aux lignes directrices de la Déclaration de politique communautaire. En effet, il est essentiel de stabiliser ces fédérations qui jouent un rôle de coordination du monde associatif, favorable au développement du sport. Il conviendra de suivre le dossier de la communautarisation du football et la création corollaire d'une nouvelle fédération. Il faut par ailleurs renforcer l'engouement pour les sports d'équipe. C'est dans ce sens qu'une nouvelle allocation budgétaire sera consacrée au soutien à la création de clubs sportifs.

Des formations adaptées doivent être offertes à nos jeunes sportifs. Un effort tout particulier a été consenti à cette fin puisqu'on y a réservé une allocation spécifique. Un travail de sensibilisation des jeunes au fair-play et à l'éthique sportive devra par ailleurs être poursuivi, notamment dans ces formations. Enfin, par la nouvelle opération « Mon club, mon école », on veut développer l'engouement pour la pratique sportive dès le plus jeune âge. C'est pourquoi les subsides destinés à l'achat de matériel sportif et de psychomotricité par les écoles ont été augmentés.

En matière de « sport pour tous », comme l'a souligné M. Elsen, les crédits de l'opération « Été sport » ont été doublés, vu le grand succès de l'opération, l'été dernier. Le ministre souhaite pérenniser cette opération et lui donner des moyens suffisants. Nous ne pouvons que l'encourager dans cette voie, connaissant la plus-value sociale générée par ce type d'initiative et la disparition du chèque sport. L'opération « Été sport » constitue d'ailleurs une première réponse aux attentes que cette disparition a suscitées chez certains collègues. Nous attendons malgré tout les résultats de l'évaluation qualitative de cette opération. Nous voudrions savoir dans quelle mesure elle a donné satisfaction et dans quelle mesure il convient de rectifier le tir l'année prochaine. L'évaluation devrait nous révéler le profil des partici-

pants et les conditions, notamment financières, de participation à cette opération. Cela nous permettra de l'améliorer éventuellement.

Pour ce qui concerne les infrastructures sportives, je tiens à saluer la volonté du ministre d'accélérer le processus de rénovation des centres Adeps. Un meilleur accès aux infrastructures sportives de qualité est le meilleur moyen de susciter l'engouement sportif en Communauté française. On ne peut que se réjouir de la direction qui a été prise.

**M. le président.** – La parole est à M. Miller.

**M. Richard Miller (MR).** – Je souhaite justifier le dépôt de deux amendements. Le premier concerne, à la division organique 25 « Audiovisuel-Multimédia, Programme 3, Radio et télévision », l'allocation budgétaire 81 07 32 « Participation de la Communauté française au projet Arte Belgique », prévoyant 2 883 000 euros. Par cet amendement, qui sera cosigné par des membres de mon groupe, je propose de diminuer ladite allocation de 2 000 000 d'euros. Ce montant servirait à réalimenter, à la division organique 25, l'allocation budgétaire 33 10 33 « Subvention aux télévisions locales » qui serait augmentée de 500 000 euros, l'allocation budgétaire 41 03 21 « Dotation au Centre du cinéma et de l'audiovisuel » qui serait augmentée de 500 000 euros et l'allocation budgétaire 41 01 01 « Dotation au Centre de l'aide à la presse écrite » qui serait augmentée de 1 000 000 d'euros.

Nous estimons que le montant prévu à l'allocation budgétaire 81 07 32, qui est essentiellement dédié au financement de l'émission « 50° Nord », est excessif pour une émission qui n'a jamais réussi à trouver son public. Si la RTBF estime devoir néanmoins maintenir cette émission, celle-ci doit être financée sur la dotation accordée à la RTBF.

Connaissant la situation de financement difficile des télévisions locales, nous pensons que le fait de prélever 500 000 euros de ladite émission pour les transférer aux télévisions locales qui, elles, ont un public, n'est pas une mauvaise chose.

L'augmentation de la dotation au Centre du cinéma et de l'audiovisuel est destinée à renforcer l'aide aux créateurs, sachant que le cinéma est un art coûteux, mais dont les succès en Communauté française sont significatifs.

L'augmentation de l'aide à la presse écrite vise à aider un secteur qui est en pleine redéfinition, mais dont l'apport en information de qualité et en sens critique est irremplaçable.

J'en viens au deuxième amendement.

À la division organique 11 « Affaires générales-Secrétariat général, programme 3, Information, Promotion, Rayonnement de la langue, de la culture française et de la Communauté française », l'allocation budgétaire 12 30 31 « Études, Relations publiques, Actions de visibilité et Prestations de services relatives aux quarante ans de la Communauté française », nous proposons de réduire de 350 000 euros le montant prévu de 450 000 euros. En effet, en cette période difficile, d'autres besoins doivent être satisfaits.

Ainsi, à la division organique 24 « Jeunesse – Éducation permanente, programme 2, Jeunesse », l'allocation budgétaire 52 01 23 « Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur de la Jeunesse » serait augmentée de 150 000 euros.

À la division organique 20, l'allocation budgétaire 33 11 13 « Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre de l'arrêté Culture-École », pour laquelle aucun montant n'était prévu, serait dotée de 200 000 euros. Il nous semble en effet important de développer des politiques culturelles en partenariat avec l'école.

**M. le président.** – Nous abordons maintenant les compétences du ministre Nollet.

La parole est à M. Brotchi.

**M. Jacques Brotchi (MR).** – Monsieur le ministre, nous avons déjà eu l'occasion de discuter ensemble en commission du financement de la recherche et c'est évidemment sur ce point précis que je tiens à revenir aujourd'hui. Je souhaiterais notamment connaître vos projets en matière de recherche fondamentale.

En effet, au vu de la dotation du FNRS, les chercheurs sont particulièrement inquiets pour leur avenir et voudraient être rassurés, notamment en matière de mandats et de subsides de fonctionnement. Comme vous le savez, tout ce qui touche à la recherche fondamentale est fort important pour notre santé. Tous les résultats que nous pouvons obtenir en médecine sur le plan pratique sont basés sur des éléments de recherche fondamentale.

Je sors à l'instant d'un jury scientifique où j'ai entendu que les dernières recherches de pointe permettraient de former des cellules nerveuses à partir de cellules de peau. Il s'agit d'une avancée extraordinaire, et cela se fait en Belgique ! Il faut encourager ce type de recherche. C'est une autre manière de procéder au remplacement de cellules que le recours aux cellules-souches traditionnelles à partir d'embryons surnuméraires. On obtient en effet une forme de cellule-souche mais par une autre voie de recherche. Il s'agirait de cellules de peau

qui, sur le plan embryonnaire, ont la même origine que les cellules nerveuses, mais dont on pourrait contrôler le développement de sorte qu'elles forment des cellules nerveuses. Et même mieux puisqu'il s'agit d'induire la transformation de ces cellules en cellules du cortex cérébral.

Cette recherche est conduite par un chercheur qualifié du FNRS. Je vous fournis ces éléments afin de vous encourager à accroître votre soutien au FNRS et de dynamiser ainsi la recherche fondamentale. Lors de la remise des prix, vous avez pu constater combien nos chercheurs étaient méritants. La recherche est un poste-clé. Dans ce secteur, tout incitant rejaillit sur l'emploi et favorise l'implantation de *spin offs* et d'industries nouvelles.

Bref, ma question est de savoir si vous avez prévu une enveloppe particulière pour le FNRS et ce que vous envisagez pour le financement de la recherche fondamentale.

**M. le président.** – La parole est à M. Senesael.

**M. Daniel Senesael (PS).** – J'aborderai d'abord les matières liées à l'enfance en traitant quatre points en particulier.

La dotation de l'ONE est augmentée pour faire face au défi que représente la poursuite du plan « Cigogne 2 ». Le gouvernement consent là un effort considérable et nous l'en félicitons. Cependant, nous sommes toutes et tous conscients que Bruxelles est face à un problème énorme qui va croissant avec l'essor démographique. Quand on connaît la réalité de la ville, on remarque que les besoins se manifestent dans les zones les plus précarisées. Nous ne doutons pas que vous soyez sensible, monsieur le ministre, à ce problème particulier et que vous comptiez agir efficacement et rapidement.

Comme l'a souligné M. Walry, je suis heureux de constater que l'ONE prendra en charge les fonds couverts précédemment par le Fonds social européen. Pour rappel, ce fonds assurait, jusqu'à la fin de cette année, le financement de politiques innovantes dans l'accueil de la petite enfance, comme les haltes-garderies. Sans soutien spécifique, ces projets risquaient de tomber à l'eau alors qu'ils touchent des publics particulièrement défavorisés en ce qui concerne la prise en charge des enfants ; je pense notamment aux demandeurs d'emploi en formation. Nous sommes rassurés pour l'année 2011 et espérons vivement qu'il s'agit d'un choix pérenne.

Soulignons le soutien apporté aux écoles de devoirs. Nous constatons que les efforts annoncés lors de l'ajustement budgétaire sont mainte-

nus. C'est un signal fort et positif.

Sur l'infrastructure, monsieur le ministre, nous n'avons pas obtenu de réponse satisfaisante de votre part. Certes le processus d'évaluation est nécessaire et primordial. Nous comprenons que vous souhaitiez agir à partir d'évaluations précises. Cependant, comme vous le précisiez vous-même lors de l'ajustement budgétaire – je suppose que vous avez dû disposer d'une évaluation préalable – les besoins en infrastructures sont énormes. Pourtant, ce poste budgétaire diminue encore. Nous espérons une issue heureuse. Je vous ai souvent interpellé sur les problèmes d'infrastructures et d'hygiène qui faisaient parfois l'objet de rapports désastreux. Nous resterons attentifs à la question.

En ce qui concerne la recherche scientifique, nous nous interrogeons sur les priorités de financement de vos politiques de recherche. Après avoir pris connaissance de la note-cadre qui devait définir les priorités de la recherche pour l'avenir, nous avons constaté des manquements dans la budgétisation. Le vote de notre budget général était donc l'occasion de revenir sur les priorités que vous donnez à cinq sujets complémentaires aux pôles du plan Marshall wallon. Force est de constater que la recherche scientifique n'a reçu aucune attention particulière pour cette année, puisque le budget n'est qu'en très légère hausse, malgré l'annonce d'une nouvelle dynamique.

Outre quelques transferts de fonds dans une allocation budgétaire dédiée aux initiatives ministérielles, nous déplorons le manque d'ambition qui comporte le risque de voir la recherche scientifique rester le parent pauvre de notre Communauté. Nous savons tous que l'investissement financier dans une recherche de qualité permet le développement d'une société et le maintien de son bien-être. Si je constate que les budgets dédiés à l'enseignement supérieur ont été fortement soutenus, ceux de la recherche qui, jusqu'il y a peu, étaient encore proches de l'enseignement supérieur, n'ont pas bénéficié de la même attention.

Enfin, je terminerai par les bâtiments scolaires. Nous savons tous que le parc immobilier de l'enseignement de la Communauté française est dans une situation difficile, que les équipes pédagogiques sont obligées de déployer des trésors d'imagination pour assurer les cours et l'instruction des élèves. Personne ne peut se satisfaire de cet état des lieux. Il appartient aux pouvoirs publics de remédier à une telle situation.

C'est pourquoi je marque, au nom de mon groupe, ma satisfaction de voir que le dossier des partenariats publics-privés a pu trouver une is-

sue dans l'intérêt de tous. Tous les dossiers, après une période d'incertitude particulièrement délicate, vont pouvoir reprendre leur cours.

Mieux encore, des classes vont être construites pour répondre au défi démographique, particulièrement à Bruxelles, mais également en Wallonie. Tous les problèmes ne seront pas réglés mais, au moins, le gouvernement et vous-même, monsieur le ministre, par votre budget et vos dernières mesures, montrez que vous avez pleinement conscience de la situation actuelle. Nous ne pouvons que vous encourager fermement à continuer dans cette voie.

**M. le président.** – La parole est à M. Neven.

**M. Marcel Neven (MR).** – Me voici une fois de plus dans l'obligation de scinder en deux mon intervention sur l'enseignement. Je commencerai par la partie relative aux bâtiments scolaires.

Le problème le plus urgent dans l'enseignement obligatoire est indiscutablement celui des bâtiments scolaires. Rappelons qu'à la suite du Pacte scolaire, ce problème avait trouvé une solution qui longtemps parut équitable, tant pour l'enseignement subventionné que pour celui organisé à l'époque par l'État. Trois fonds étaient concernés : d'une part, celui de l'enseignement d'État et celui de l'enseignement officiel subventionné dont les pouvoirs organisateurs bénéficiaient à concurrence de soixante pour cent des coûts; d'autre part, le Fonds de garantie qui permet à l'enseignement libre subventionné et à l'enseignement officiel subventionné, pour la partie des dépenses non subventionnées, de contracter des emprunts à 1,25 pour cent d'intérêt, ce qui était particulièrement avantageux à l'époque des taux d'intérêt élevés mais aussi très coûteux pour les finances de l'État et de la Communauté française.

En 1985-1986, lors des discussions de Val Duchesse, les montants des fonds furent réduits de manière drastique. C'était une réduction à caractère conjoncturel.

*(M. Olivier Saint-Amand, deuxième vice-président, prend la présidence de la séance.)*

En 1988 fut décidée la deuxième phase de la communautarisation de l'enseignement et, dans la loi de financement votée un an plus tard, ce qui avait été admis à Val Duchesse de manière conjoncturelle devint malheureusement structurel. Depuis, la Communauté française n'a cessé d'être victime de cette décision.

Sous la dernière législature, Mme Arena et M. Daerden proposèrent le PPP que la présidente du cdH, Mme Milquet, se targuait d'avoir ima-

giné avant eux. On sait aujourd'hui dans quelle impasse les ministres responsables étaient sur le point de nous égarer, non pas en raison du principe même du PPP mais à cause du système choisi, le DBFM, qui allait s'avérer extrêmement coûteux du fait qu'il englobe tous les frais de maintenance des écoles pendant trente ans.

La catastrophe fut évitée de justesse. Si le gouvernement avait persisté dans cette mauvaise direction, très peu de moyens auraient été mis à la disposition des écoles ne faisant pas partie de la phase pilote du PPP. Cette dernière concernait trente-cinq écoles officielles subventionnées et quinze écoles de la Communauté française. Rappelons que le réseau libre subventionné avait refusé de se lancer dans cette aventure.

J'ai eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises : ce fut le mérite du ministre Nollet et de son cabinet de mettre en évidence la faiblesse du PPP tel qu'il avait été conçu.

Malheureusement, la perte d'une année supplémentaire est venue s'ajouter aux cinq années galvaudées par le gouvernement précédent. J'aimerais connaître le niveau exact des montants gaspillés par Mme Arena et par le ministre des Finances, M. Daerden, chargé d'organiser cette opération.

Désormais, le Crac jouera un rôle important dans le système mis en place. Je suis un peu surpris que le ministre de l'Intérieur de la Région wallonne n'ait pu me fournir des renseignements techniques sur la manière dont il va agir en l'occurrence. Par conséquent, je vous demanderai de bien vouloir nous informer sur l'opération, tant en ce qui concerne les écoles wallonnes que bruxelloises.

Un accord de principe a-t-il déjà été obtenu ? Quels sont les termes sur lesquels portera cet accord ? Prévoit-on que le financement des deux cents millions d'euros soit intégralement assuré par le Crac sur fonds propres ou tout ou partie de ce financement se fera-t-il contre remboursement ?

Enfin, je me permets de regretter que pour les écoles de la Communauté française il ne soit pas possible d'abandonner un système aussi onéreux pour les finances publiques, pour des raisons de débudgétisation.

**M. le président.** – Nous en venons aux compétences de M. Marcourt.

La parole est à M. Brotchi.

**M. Jacques Brotchi (MR).** – Monsieur le ministre, mon intervention sera très précise. Je voudrais revenir sur le problème du financement de la formation des médecins.

Je ne peux qu'approuver les trois millions et demi d'euros alloués aux facultés de médecine pour pallier certaines difficultés causées par la recrudescence d'étudiants en premier baccalauréat, mais cette mesure n'est pas la réponse adéquate à un problème profond et structurel. Il s'agit plutôt d'une action ponctuelle visant à redresser la situation actuelle.

Si aucune disposition n'est prise, le surcroît d'étudiants restera un phénomène récurrent. Le nombre d'inscrits en premier baccalauréat de médecine, cette année, est de 3 338 étudiants pour la Communauté française contre 2 608 l'an dernier. Or il n'existe que 492 numéros Inami à distribuer en 2017. Je salue les efforts entrepris par plusieurs ministres de la Communauté française en vue de débloquent les quotas à l'échelon du fédéral, mais on ne peut réduire le problème à une question de bonne ou de mauvaise volonté de notre ministre des Affaires sociales et de la Santé. Le gouvernement fédéral doit également tenir compte du point de vue de la partie flamande du pays qui n'a pas forcément les mêmes problèmes et les mêmes critères.

Le rapport entre le nombre d'étudiants rentrés cette année et les numéros Inami disponibles est de un sur sept. Autrement dit, quatorze pour cent seulement d'étudiants pourront exercer la médecine ! Même si certains vont échouer et se diriger vers d'autres disciplines, envisager d'autres carrières ou pratiquer la médecine sans avoir besoin de leur numéro Inami, cela ne peut représenter quatre-vingt six pour cent d'entre eux !

Les étudiants actuels pour lesquels vous avez débloquent les trois millions et demi en vue de soulager les universités en manque d'auditoires et d'assistants, poursuivront leurs études pendant sept ans, ou six si la durée du cursus en médecine diminue. Dès lors, il faut prévoir un nouveau financement pour eux mais aussi pour ceux qui rentreront l'année prochaine.

Les écoles de médecine souffrent d'un manque d'encadrement, de maîtres de stage, d'hôpitaux, de stages en suffisance. Je déplore cette situation depuis longtemps. Les étudiants doivent être formés en examinant des malades. Sans vouloir comparer un patient à une voiture, imaginons des apprentis mécaniciens dans un garage qui, pour apprendre la mécanique, se retrouvent à trente autour d'un moteur ! Ils auront du mal à être formés correctement et n'auront pas d'expérience. C'est un peu ce qui nous attend.

Je tire donc une fois de plus la sonnette d'alarme mais je désirerais également savoir ce que vous avez prévu pour encadrer ces étudiants, en

plus des trois millions et demi accordés cette année, que vous devrez vraisemblablement prévoir pour l'année prochaine. Vous devrez aussi envisager un financement pour accompagner les étudiants qui sont rentrés cette année en premier baccalauréat. L'avez-vous prévu ?

Je vous remercie.

**M. le président.** – La parole est à M. de Lamotte.

**M. Michel de Lamotte (cdH).** – Je voudrais souligner les efforts budgétaires consentis par M. Marcourt pour l'enseignement supérieur. De plus, nous constatons que le gouvernement poursuit sa politique proactive de démocratisation de l'enseignement.

En effet, l'accès à l'enseignement supérieur est un élément essentiel car il constitue encore aujourd'hui un formidable ascenseur social pour beaucoup de jeunes. Toutes les études démontrent que pour accroître ses chances de trouver un emploi de qualité, il faut avoir bénéficié d'une formation supérieure de valeur.

Dans ce cadre, nous pouvons constater que nos universités, nos hautes écoles, nos écoles supérieures des Arts et nos écoles de promotion sociale font un excellent et considérable travail.

Mais pour que cet ascenseur social puisse jouer son rôle, il faut évidemment que l'on puisse y accéder. C'est là tout le rôle de l'autorité publique qui permet de garantir que la question financière n'entrave pas la volonté d'un jeune de commencer et de poursuivre des études supérieures.

Les budgets, que l'on soit pour les allocations d'études ou les subsides sociaux, sont en constante et importante croissance depuis le gouvernement précédent. Notre exécutif actuel, malgré la situation budgétaire délicate, a pris une série de mesures structurelles fortes. Certes, tout n'est pas rose et des différences significatives subsistent entre les divers types d'institutions d'enseignement supérieur, mais la situation s'améliore progressivement. Ce gouvernement doit donc poursuivre ses efforts sur la voie de la démocratisation de l'enseignement supérieur qui reste la meilleure garantie pour préserver nos jeunes du chômage.

En effet, force est de constater que de plus en plus d'étudiants font appel à l'aide sociale et que de plus en plus de familles subissent la crise de plein fouet. Il suffit pour s'en rendre compte de lire les rapports sociaux des hautes écoles ou le rapport annuel des allocations d'études.

Par ailleurs, à l'instar de mon chef de groupe, je voudrais rappeler au gouvernement combien

il est important que ces montants d'aide sociale, prévus dans les budgets sociaux des établissements d'enseignement supérieur, profitent directement aux étudiants. Un rapport des commissaires au gouvernement dont le parlement pourrait prendre connaissance serait un élément intéressant pour faire évoluer le débat.

Je voudrais maintenant évoquer l'enseignement supérieur artistique qui me tient particulièrement à cœur et que l'on a parfois tendance à oublier dans les discours politiques. Il s'agit d'un peu plus de sept mille étudiants et la qualité de l'enseignement qui y est dispensé est hors normes, que ce soit dans le domaine de la musique, des arts visuels et de l'espace ou encore des arts de la parole.

Je me permets une fois encore de rappeler les distorsions importantes de subventions entre les différents réseaux. Ce problème, déjà évoqué dans cet hémicycle, devra être affronté et réglé une fois pour toutes sous cette législature. Il est tout à fait inacceptable que certains réseaux de l'enseignement supérieur artistique, qui comptent deux à trois fois plus d'étudiants, ne reçoivent pas les mêmes allocations de fonctionnement. Certes le problème est complexe, mais j'espère que les textes issus de la table ronde permettront au gouvernement de régler cette injustice difficilement explicable et surtout difficilement justifiée.

J'attire également l'attention du gouvernement sur la création d'une formation en danse, attendue tant par les réseaux d'enseignement que par le milieu de la danse. Il est souhaitable que cette formation, prévue dans le décret, soit organisée en concertation avec tous les acteurs du secteur et avec des garanties budgétaires suffisantes. Nous devons veiller à ce que cette ouverture ne se fasse pas au détriment des écoles supérieures des arts.

Par ailleurs, je salue la poursuite du refinancement des universités mais aussi et surtout, le soutien qui leur a été apporté pour répondre à l'explosion du nombre d'étudiants en médecine, en dentisterie et en médecine vétérinaire. Grâce à cela, elles pourront renforcer le personnel académique en conséquence. Mais, nous le savons, cela ne suffira pas. La question du *numerus clausus* en médecine et en dentisterie ne se résoudra que lorsque le gouvernement fédéral, ou devrais-je dire un nouveau gouvernement fédéral, la prendra en charge. Mon groupe reste profondément attaché à la liberté d'accès aux études, en ce compris dans le domaine de l'enseignement des soins de santé afin, notamment, d'enrayer la pénurie de médecins généralistes ou spécialistes dans les universités, les hôpitaux ou les zones rurales.

Je rejoins sur ce point plusieurs de mes col-

lègues et je tiens à rappeler que je suis tout à fait opposé aux solutions préconisées par certains membres du MR. En résumé, refusons les mesures qui visent le repli sur soi et saisissons les opportunités pour repenser nos modèles afin qu'ils puissent répondre aux besoins de la société de demain.

**M. le président.** – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR).** – Je regrette l'absence de M. Marcourt, qui est excusé, et j'espère, monsieur Antoine, que vous lui transmettez fidèlement mes propos.

Avant de survoler certains points particuliers débattus en commission, je souhaiterais attirer l'attention du parlement sur les volontés affichées du ministre en commission de l'Enseignement supérieur.

Tout d'abord, les moyens consacrés à la réussite dans les études devaient être majorés. Dans les faits, un million d'euros seulement est prévu pour l'aide à la réussite dans les académies. N'est-ce pas trop peu, sachant que près de quarante pour cent des étudiants échouent en première année et que vingt pour cent renoncent ? La démocratisation de l'enseignement supérieur, personne ne s'y oppose. Encore faudrait-il que tous ceux qui y accèdent soient en mesure de réussir. C'était d'ailleurs le point de vue défendu par le doyen de la faculté de Liège lors de la table ronde.

Ensuite, la transition entre le secondaire et l'université ne devrait-elle pas être revue ? J'ai déjà eu l'occasion d'interpeller le ministre Marcourt à ce sujet. Il m'a répondu que c'était l'affaire de Mme Simonet. Moi, je pense que les deux ministres devraient se pencher ensemble sur cette question !

En commission, le ministre nous a aussi fait part de sa volonté de pérenniser le dialogue amorcé lors de la table ronde. Comment va-t-il s'y prendre ? Quels moyens financiers et humains seront mobilisés pour maintenir ce lien essentiel ? Rien ne semble prévu dans le budget pour appliquer les conclusions de la table ronde.

En ce qui concerne les études de médecine, la table ronde avait conclu à quatre possibilités : un maintien du moratoire, un examen d'entrée, un test obligatoire ou un test facultatif permettant de vérifier les aptitudes des étudiants. Le gouvernement doit à présent prendre une décision car les trois millions d'euros prévus pour faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants ne sont qu'un emplâtre sur une jambe de bois.

Le coût des études serait au cœur de la politique du ministre. Je ne peux qu'applaudir même si la démocratisation a ses limites. En tout cas, il est des coûts qui ne sont pas réellement quantifiés et certaines hautes écoles exigent des frais complémentaires.

Qu'en est-il des politiques de logement ou de transport, quand on sait que le coût de la vie d'un étudiant en *kot* varie entre 8 000 et 12 000 euros.

La moyenne des aides proposées par la Communauté française s'élevait à 956,05 euros pour l'année académique 2008/2009. Aucune véritable politique n'a été menée jusqu'à présent sur ces deux points. Je regrette d'ailleurs l'absence du ministre Nollet puisque le logement fait partie de ses compétences. Je précise pour être honnête qu'en commission, le ministre Marcourt a fait part de son intention de relancer, avec les acteurs de terrain, une grande réflexion sur le logement étudiant en vue de dégager des solutions susceptibles d'aboutir à une politique réaliste. Il souhaite disposer d'un cadastre, mais cela on le sait depuis longtemps. Je crains donc que l'on en revienne à une nouvelle grande réflexion alors que la question du logement, du transport et des abonnements de la SNCB, etc., a déjà été abordée lors de la table ronde. On nous avait alors répondu qu'on en reparlerait dès qu'il y aurait un gouvernement fédéral. En tout cas pour cette année-ci, il n'y a aucune avancée significative pour nos étudiants.

J'en termine avec le florilège des ambitions du gouvernement pour cette année et celles à venir en abordant la question de la formation des enseignants. Celle-ci détermine la qualité future de notre enseignement obligatoire. Il nous a été expliqué que nos enseignants recevraient une formation initiale de haut niveau sur le plan pratique et théorique.

Je me permets de rappeler la position du MR : d'abord, renforcer le baccalauréat et ensuite envisager d'instaurer un master en un an ou en alternance. Là aussi les problèmes sont connus, mais vous lancez néanmoins de nouveau une grande réflexion. Tolérerons-nous longtemps encore qu'après cinq ans, quarante pour cent de nos jeunes enseignants abandonnent l'enseignement ? Et que dire de la faible maîtrise tant orale qu'écrite de la langue française et ce, quelle que soit la section ou la discipline à enseigner ?

Néanmoins, on ne peut que féliciter le ministre Marcourt d'avoir pu vous arracher 56 millions supplémentaires pour le budget 2011, monsieur Antoine. Cinq millions iront à des politiques nouvelles et 40 millions aux universités et à la fusion avec les écoles d'architecture. Il y a quand même

un bémol puisque quasi rien n'est prévu pour les hautes écoles ni pour l'enseignement supérieur artistique dont le budget est dans le même état que les murs décrépis de ses écoles.

Pour conclure, je soulignerai un petit problème dans le grand processus de démocratisation. Du propre aveu du ministre, le paiement des bourses risque d'être problématique car les montants prévus seraient insuffisants. On devra attendre l'ajustement 2011 pour y voir plus clair. Y aura-t-il encore un miracle budgétaire pour trouver des ressources ?

Cette situation suscite des questions. Le budget alloué aux allocations et prêts d'études est en pleine expansion : plus de trente pour cent d'augmentation entre 2008 et 2011. Ne serait-il pas opportun, comme on l'a soulevé en commission, de réviser les critères et la flexibilité du système pour mieux tenir compte des situations, notamment familiales, et permettre à davantage d'étudiants d'en bénéficier ?

Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ces éléments lors de nos prochaines réunions de commission.

**M. le président.** – La parole est à Mme Bertieaux pour le débat concernant les compétences de Mme Huytebroeck.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – J'ai apprécié, madame la ministre, la franchise de vos remarques dans l'exposé général du budget. Vous posez des constats sur l'état du secteur dont vous avez la charge et qui est actuellement au bord de la rupture. Seule l'urgence semble, tant bien que mal, pouvoir être assurée.

Sous la législature précédente, le budget de l'Aide à la jeunesse a pourtant augmenté de 31 pour cent en nominal grâce, en grande partie, au refinancement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Ce n'est pas pour autant que le secteur se porte mieux, que l'on peut mieux cerner, protéger et encadrer les jeunes en danger, que la délinquance juvénile se réduit et que le séjour en IPPJ améliore la réinsertion des jeunes.

Madame la ministre, votre secteur mérite réflexion. En effet, l'actualité judiciaire récente nous prouve que les recettes, les projets pédagogiques et les modes d'action ne sont peut-être pas adaptés à une situation en évolution. Malgré une augmentation de 31 pour cent du budget sous votre prédécesseur, les moyens ne permettent actuellement pas d'obtenir des résultats concluants.

Il faudrait dès lors renforcer les pratiques, les projets pédagogiques, les prises en charge et



la détection des problèmes. Nous avons en effet le sentiment que le modèle actuel, grippé depuis quelques années, s'affaiblit et que les moyens financiers, certes épuisables, ne permettront pas de redéfinir clairement les missions et les rôles des intervenants autour de l'objectif précis de la prise en charge globale de l'enfant et plus spécifiquement du jeune en danger.

Je tenais à vous adresser ces quelques mots car, si vous avez eu la franchise d'établir un état des lieux de votre secteur, nous pensons qu'au-delà de ce constat, il faudra imaginer et recréer des politiques nouvelles atteignant mieux leurs objectifs.

**M. le président.** – La parole est à Mme Trotta.

**Mme Graziana Trotta (PS).** – Madame la ministre, notre chef de groupe a évoqué les éléments essentiels et marquants de votre budget, à savoir la légère augmentation de la DO consacrée à l'aide à la jeunesse et la promesse d'engagement, pour l'initial 2012, de subventions destinées aux formations des animateurs volontaires, que l'on retrouve à l'AB 33 11 25. Je ne reviendrai donc pas sur ces points discutés en commission et sur lesquels nous sommes globalement satisfaits.

J'aimerais toutefois aborder un point particulier, sur lequel je souhaiterais obtenir plus de détails. En effet, j'ai été interpellée par l'appel de la Commission consultative des maisons et centres de jeunes, la CCMCJ. Nous savons que ce secteur, financé en partie par l'AB 33 02 23, est en légère augmentation de 2,4 pour cent. Le décret, unanimement approuvé par notre assemblée le 20 juillet 2000, prévoit, en son article 66bis, des financements pour les centres et maisons de jeunes. Cet article prend en compte les financements jusqu'à l'exercice budgétaire 2010.

Toutefois, dans son courrier, la CCMCJ nous informe qu'avec les fonds disponibles, il lui sera impossible de financer les seconds permanents, les dispositifs particuliers et les quatre centres de jeunes à créer en équipe collégiale et qui attendent un permanent. Pour rappel, ces dispositions étaient prévues dans l'article 66bis. De plus, de nouveaux agréments risquent d'être octroyés en 2011. Nous partageons donc l'inquiétude du secteur sur la possibilité d'honorer les engagements du décret du 20 juillet 2010, principalement sur son volet budgétaire.

Le secteur identifie le montant manquant au budget à quelque 280 000 à 300 000 euros. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est exactement ?

Enfin, je présume que l'article 66bis fera partie des discussions d'évaluation du décret. On ne peut en effet nier les besoins budgétaires pour la

continuité de l'action de ce secteur, dont l'apport à la société n'est plus à prouver.

J'aimerais terminer sur une note positive qui concerne l'infrastructure dans le domaine de la Jeunesse : le gouvernement a décidé d'y accorder la priorité en réapprovisionnant l'AB 52.01.23. Nous réclamions cette mesure depuis longtemps et nous sommes heureux qu'elle soit mise en œuvre.

Selon mes informations, vous avez annoncé, en réponse à M. Bayet, que le montant alloué serait réparti à hauteur d'un tiers pour les organisations de jeunesse, d'un tiers pour les centres et maisons de jeunes et d'un tiers pour les sections locales de mouvements de jeunesse. Je suis heureuse de cet engagement et j'espère que votre déclaration publique devant ce parlement se concrétisera. Pouvez-vous nous le confirmer ?

**M. le président.** – Nous abordons les compétences de Mme Laanan.

La parole est à Mme Meerhaeghe.

**Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO).** – Autant certains m'ont trouvée trop longue en commission, autant je serai brève aujourd'hui, en ne pointant que quelques éléments essentiels.

Je salue l'importance accordée par le gouvernement aux questions culturelles, de médias, d'égalité des chances, de promotion de la santé, toutes compétences de la ministre Laanan.

Là où d'autres pays, pilotés par d'autres majorités politiques, procèdent à des coupes claires, la Communauté française a maintenu, et même augmenté, les ressources qu'elle accorde à ce pan important des politiques publiques. Particulièrement en période de crise, ces politiques sont garantes d'une exclusion moins marquée et d'une participation plus forte des citoyens à l'instauration d'une société plus juste. Elles doivent donc retenir toute notre attention.

Une augmentation du budget de la ministre de 16 415 000 euros par rapport à l'initial 2010, soit 2,88 pour cent, constitue un élément positif.

Parmi les politiques qui profitent particulièrement de cette revalorisation, je relèverai les institutions des arts de la scène, dont le contrat sera enfin honoré ; la lecture publique, avec l'application du décret et l'adoption des arrêtés, qui retiendra toute notre attention en 2011 ; l'éducation permanente, qui permettra de nouvelles reconnaissances, de nouveaux contrats-programmes et des changements de catégorie. Certes, la mise en œuvre du décret est toujours bloquée selon le phasage à 89 pour cent. Nous souhaiterions tous voir enfin une application à 100 pour cent si les

moyens financiers le permettaient.

J'en viens aux médias et au défi de l'avenir des télévisions locales. Si nous souhaitons que la Communauté française puisse négocier de nouveaux accords financiers équilibrés avec les câblodistributeurs et les pouvoirs locaux, les deux millions d'euros inscrits au budget constituent une amorce de solution, et je m'en réjouis. Ce matin encore, nous avons eu l'occasion d'en discuter en commission ; pour tous les commissaires, il s'agit d'un dossier prioritaire.

Comme dans tout budget, j'ai quelques regrets à formuler, comme le volume important de subventions facultatives, la création théâtrale insuffisamment soutenue par rapport aux institutions ou l'absence apparente de progrès dans la réforme des centres culturels.

Cependant, de beaux chantiers s'offrent à nous. Je songe à l'objectivation du développement territorial de la culture, un enjeu contemporain qui doit rester piloté en vertu des missions culturelles.

Je pense également aux industries culturelles créatives qui ne devraient pas se développer indépendamment des opérateurs du non-marchand ; ces deux secteurs sont plongés dans un monde où la finance et l'économie gagnent en puissance sans toujours respecter nos objectifs humains et sociaux.

**M. le président.** – Nous en venons aux compétences de Mme Simonet.

La parole est à M. Neven.

**M. Marcel Neven (MR).** – Ainsi que certains l'ont déjà souligné aujourd'hui, il est erroné d'affirmer que la Communauté française se trouve dans de graves difficultés financières. Elle bénéficie en effet du refinancement obtenu en 2002 et elle dispose pour 2011 de 756 millions supplémentaires. L'augmentation de ses moyens financiers avoisine donc les dix pour cent. Quels pouvoirs publics peuvent-ils faire le même constat ? Certainement pas la Région wallonne ou les communes qui cherchent aujourd'hui à déposer un budget en équilibre. Cette précision permet d'apprécier à leur juste valeur les objectifs du gouvernement et de la ministre de l'Enseignement, si l'on excepte les bâtiments scolaires sur lesquels je me suis exprimé tout à l'heure.

En commission, j'ai marqué ma satisfaction sur un certain nombre de points, dont le maintien de la revalorisation de un pour cent du salaire du personnel, l'augmentation des montants consacrés aux abonnements scolaires du TEC et de la STIB

et, surtout, les efforts en faveur de l'enseignement qualifiant.

J'ai attiré votre attention sur une situation dont vous héritez et dont vous n'êtes pas responsable. Il s'agit du pourcentage particulièrement élevé des dépenses salariales dans le budget de l'enseignement. Celui-ci s'élève en effet à 88,1 pour cent, là où la moyenne des pays de l'OCDE est de 73,2 pour cent. Parmi les trente pays de l'OCDE, la Belgique occupe la 27<sup>e</sup> position pour les dépenses d'éducation consacrées au fonctionnement des établissements scolaires, hors rémunération du personnel, alors que la proportion des dépenses de la Communauté française est plus faible que celle de la Flandre.

L'encadrement différencié a fait l'objet de nombreuses discussions en commission de l'Enseignement. Si les groupes politiques en ont unanimement approuvé le principe, deux divergences fondamentales sont apparues entre la majorité et l'opposition. Le groupe MR estime que le niveau social d'une école ne doit pas être établi en fonction du quartier où elle se trouve mais bien des élèves qui la fréquentent. L'encadrement différencié doit être « portable ».

Ceux qui connaissent bien le monde scolaire savent que de nombreux enfants ne fréquentent pas l'école la plus proche de leur domicile. C'est particulièrement le cas dans les villes. Cette constatation est de nature à modifier considérablement le classement des écoles en fonction de leur indice socio-économique.

La seconde divergence porte sur ce que la presse a appelé le décret « Robin des bois ». Il figure aux articles 17 à 21 du décret-programme. Certes, nous sommes totalement d'accord pour dire que des moyens supplémentaires, tant en personnel qu'en frais de fonctionnement, doivent être accordés aux écoles dont la population scolaire est défavorisée. Cependant, comme d'autres, dont les syndicats, nous affirmons qu'il est inadmissible que les quarante pour cent d'écoles disposant de l'indice socio-économique le plus élevé doivent financer les vingt-cinq pour cent qui ont l'indice le moins élevé et ainsi leur verser un montant annuel de huit millions d'euros. En Communauté française, quarante pour cent des écoles ne sont pas fréquentées par une population scolaire issue de familles particulièrement aisées.

L'augmentation des frais de fonctionnement ne justifie pas une telle mesure. Votre mesure prive donc quarante pour cent des écoles de ce qui avait été considéré comme nécessaire, voire indispensable. Vous avez ainsi fourni un prétexte à certains pouvoirs organisateurs pour ne pas respecter

le principe de la gratuité de l'enseignement et réclamer une participation aux parents. Si, comme vous l'espérez – c'était une des motivations du décret « inscriptions » –, des élèves de milieux défavorisés fréquentent les écoles à indice socio-économique élevé, ils en pâtiront les premiers.

Nous savons que, même en période d'embellie budgétaire, les moyens ne sont pas illimités. Nous devons cependant constater que votre politique dans plusieurs domaines n'a pas pour objectif d'améliorer le niveau de notre enseignement. Je me permets de rappeler de manière non exhaustive quelques points que j'ai cités en commission.

Je parlerai tout d'abord de la psychomotricité, imaginée en son temps par l'actuel ministre-président. Loin des considérations pédagogiques, elle avait avant tout pour objectif d'occuper les deux heures de cours pendant lesquelles les enfants de maternelle étaient presque laissés à l'abandon à la suite de la décision de Mme Onkelinx de réduire de deux heures les prestations des institutrices de ce niveau. Dans un premier temps, c'est à des APE que fut confiée cette tâche de manière très restreinte. Ensuite, des heures organiques furent octroyées et il fut promis qu'en 2010 toutes les heures seraient organiques. À ce jour, 14 décembre 2010, ce n'est pas le cas et cela crée des perturbations de plus en plus graves. Des maîtres de psychomotricité veulent abandonner leurs fonctions pour en exercer une autre dans laquelle ils pourront être nommés. Sans heures organiques, il n'est en effet pas possible de l'être. Je ne vois rien dans le budget susceptible de régler ce dysfonctionnement.

J'en viens aux cours d'éducation physique en primaire. Ils sont limités à deux heures par semaine. Des expériences proposant quatre heures hebdomadaires ont été lancées. Or on compte beaucoup trop de régents en éducation physique. La pénurie n'existe pas dans cette discipline. C'est donc l'occasion d'aller de l'avant. On sait que les jeunes de notre Communauté ne pratiquent pas suffisamment de sport.

Certes, les PO pourraient utiliser une partie de leur capital-périodes à cet usage, mais vous savez qu'il est loin d'être surabondant. Déjà, pour la remédiation, ils hésitent alors que tous les spécialistes s'accordent pour reconnaître qu'elle est indispensable. Nous passons à côté d'une occasion d'aller de l'avant. Il en va de même pour l'apprentissage des langues. L'immersion progresse, pas tout à fait comme nous le souhaitons, mais elle ne concerne toujours qu'une minorité et il serait quasi impossible de la généraliser. Parallèlement, il ne faut pas s'arrêter aux deux périodes par se-

maine organisées en cinquième et en sixième primaire. Il faudrait en effet commencer dès la première année primaire, voire la troisième maternelle. Quelques PO le font, mais à leurs frais. Alors que notre commission a décidé d'ouvrir le débat début 2011, rien n'a été inscrit au budget, même à titre symbolique. Vous nous dites que les professeurs de langues sont trop peu nombreux. C'est vrai, il y a pénurie. Ne conviendrait-il pas alors d'organiser un recrutement important dans le supérieur en collaboration avec M. Marcourt ?

Par ailleurs, l'enseignement artistique à horaire réduit est toujours limité par une enveloppe fermée. Or notre objectif devrait être d'orienter le plus de jeunes possible vers un enseignement non obligatoire qui éveille le goût artistique en art de la parole, en musique, en danse ou dans les arts plastiques. Je ne vois pas comment vous comptez le concrétiser avec une enveloppe fermée plus contraignante qu'un *numerus clausus*.

Enfin, il me reste à redire ma déception à propos des articles modifiant la négociation votée en 2004. Certes, il y a progrès. À l'origine, cette négociation ne concernait que l'autorité publique, c'est-à-dire le gouvernement et les organisations représentatives des travailleurs.

Cependant, comme je l'ai dit en commission, l'analyse de ce décret a été expéditive et neuf décrets ont été votés lors de la dernière séance de la législature. Au cours de la précédente législature, le groupe MR avait déposé une proposition de décret organisant la négociation tripartite entre le gouvernement, les PO et les organisations syndicales.

On ne sait sous quelle influence mystérieuse, le président de l'assemblée décida de consulter le conseil d'État. Cette procédure n'était en réalité qu'un report aux calendes grecques vu la proximité des élections. Et aujourd'hui, dans un décret-programme, un décret fourre-tout, comme disent les mauvaises langues, une nouvelle disposition nous est à nouveau soumise.

Ce que nous pourrions qualifier de *happy end* ne l'est pas du tout. En effet, à l'article 34, une petite ligne a été subrepticement ajoutée à l'avant-projet de décret. Celle-ci a pour portée de priver les PO du droit d'inscrire des points à l'ordre du jour des négociations. Dans quel système vivons-nous ? Les organisations syndicales ont plus de droits que les PO ! Il nous semble que le gouvernement (le payeur), le PO (le patron) et le personnel (que représentent partiellement les syndicats) devraient être à égalité. Je reste confondu. Vous répliquerez sans doute que les PO pourront s'opposer au protocole d'accord, mais ce serait leur

réserver le droit de créer le conflit, ce qui n'est pas leur intention. Ils souhaitent en effet entretenir de bonnes relations avec le personnel. Dès lors, je remplacerais plutôt l'expression *happy end* par celle, exprimée dans une langue qui m'est plus sympathique, d'*in coda venenum*.

Comment s'étonner que les représentants des fédérations de pouvoirs organisateurs aient quitté la salle des négociations ?

Vous comprendrez que ces négociations à elles seules justifieraient un vote négatif de notre part. Ce budget est peu ambitieux et les dispositions plus que critiquables. Nous ne pourrions émettre un vote positif ni sur le budget ni sur le décret-programme.

**M. le président.** – La parole est à M. Reinkin.

**M. Yves Reinkin (ECOLO).** – Nous parlerons demain de l'enquête Pisa, qui fera l'objet de plusieurs interpellations. Permettez-moi cependant de l'évoquer brièvement pour aborder la question de l'encadrement différencié. Nous connaissons maintenant les résultats de l'enquête Pisa 2009. Bien des interprétations et analyses ont été faites, parfois positives, parfois beaucoup moins, des résultats de cette enquête et de la manière dont elle a été réalisée.

Mais un constat majeur persiste, d'année en année, depuis le début de ces enquêtes : l'écart entre les élèves de notre Communauté. Osons le dire, cette enquête révèle que notre système éducatif est fondamentalement inégalitaire et ségrégationniste.

Dans ce budget comme dans le décret-programme que nous allons voter, nous faisons le choix d'aller au bout d'une logique souhaitée depuis des années par Ecolo, celle visant à renforcer les écoles qui accueillent les élèves les plus fragilisés par leur origine tant socio-économique que culturelle.

Sous la législature précédente, notre groupe n'a eu de cesse de demander puis de soutenir, enfin, le décret sur l'encadrement différencié, qui était la suite logique de celui sur les moyens de fonctionnement différencié initié en d'autres temps par M. Nollet.

Madame la ministre, on ne peut d'un côté vouloir plus d'égalité des chances, une école plus démocratique et plus ouverte et, de l'autre côté, ne rien faire ou attendre l'arrivée de moyens nouveaux pour concrétiser cette ambition politique.

Au moment d'entamer sa scolarité, un enfant, selon son milieu socio-économique et culturel, n'est hélas pas égal à un autre enfant. Sauf

à choisir cyniquement et froidement de sacrifier une, deux ou trois générations, il est impératif de donner davantage de moyens aux établissements qui concentrent le plus de difficultés pour leur permettre d'y apporter des réponses structurelles.

Nous avons déjà réussi à tenir nos engagements du premier décret datant de l'ancienne législature. Ceux qui, comme vous et moi, sont soucieux de ces écoles et de ces enfants, savent déjà qu'il faudra sans doute un jour encore augmenter ces moyens pour faire en sorte que toutes les écoles restent ou redeviennent attractives pour tous les enfants et tous les parents.

Réjouissons-nous dès à présent que malgré la chute brutale de nos recettes et une rigueur budgétaire sans précédent, le gouvernement de la Communauté française honore les engagements pris sous la législature précédente et mette en œuvre, comme prévu, ce décret fondamental pourtant très lourd d'un point de vue budgétaire.

Ce décret devrait permettre aux écoles de répondre de manière autonome à leur besoins spécifiques et de s'adapter le mieux possible aux enfants qu'elles accueillent. Nous insistons sur l'évaluation de la politique d'encadrement différencié ainsi que sur la bonne utilisation des nouveaux moyens accordés. Cette évaluation, qui est d'ailleurs prévue dans le décret et qui devra intervenir assez rapidement, sera l'occasion de faire le bilan et de vérifier si ces moyens ont permis de répondre aux difficultés de terrain des écoles fragilisées, défavorisées.

Enfin, le groupe Ecolo ne peut que se réjouir du fait que les écoles des classes 1 et 2 du décret sur l'encadrement différencié bénéficieront plus encore que prévu de ces nouveaux moyens. Le décret et le budget augmentent donc l'encadrement des écoles qui en ont le plus besoin et ils pérennisent l'encadrement différencié des autres écoles. Je ne puis dire qu'une chose, madame la ministre : bravo !

**M. le président.** – Nous en venons aux compétences de M. Demotte.

La parole est à Mme Bertieaux.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Monsieur le ministre-président, quand j'ai su que vous aviez l'intention de venir au parlement, j'ai pensé qu'il serait dommage de poser les questions relatives à vos compétences, avant votre arrivée, et de vous priver d'interlocuteur en fin d'après-midi. J'ai estimé que les questions qui vous concernaient directement méritaient de vous être adressées personnellement.

La première de nos préoccupations concerne l'Etnic qui a un rôle important à remplir, notamment dans la modernisation de l'administration de notre Communauté, et qui est, nous le savons, ô combien essentiel pour certains programmes, notamment le logiciel utilisé pour le paiement des enseignants, une espèce d'énorme « machine » qui, si elle devait un jour tomber en panne, créerait des difficultés majeures. En effet, depuis que les rémunérations des enseignants ont été confiées à ce système, peu de personnes sont encore capables de les calculer et de les préparer dans les délais. Comme d'autres OIP, l'Etnic voit sa dotation de base inchangée. Seule une enveloppe complémentaire est attribuée pour le renouvellement du parc informatique, soit 1,4 million d'euros.

Depuis de nombreuses années, le fonctionnement de l'Etnic se heurte à des problèmes : difficultés de recrutement d'informaticiens, difficultés de maintenance de certains systèmes et augmentation des missions confiées par les différents ministres.

L'Etnic sera-t-elle amenée à opérer des choix parmi les priorités qu'on lui confie ? Il est à craindre qu'elle ne puisse remplir toutes les missions faute de moyens suffisants alors qu'un certain nombre de projets – de l'un ou l'autre ministre – reposent sur l'utilisation optimale des moyens informatiques.

En ce qui concerne la simplification administrative, le gouvernement a pris acte, le 28 octobre 2010, du rapport de suivi sur l'état d'avancement du plan de simplification administrative.

Où en est le processus, monsieur le ministre-président ? Le parlement pourrait-il connaître l'état d'avancement de chaque mesure reprise dans le plan et, surtout, son impact réel pour les agents, les utilisateurs et les citoyens ?

Toutes ces questions méritent des réponses précises et, à défaut d'une réponse complète du ministre Antoine, demain, je reviendrai vers vous dans les prochaines semaines, monsieur le ministre-président, avec une interpellation.

En ce qui concerne les Relations internationales et Wallonie Bruxelles International, mise à part la suppression du budget additionnel pour la présidence belge de l'Union européenne prévue en 2010, on peut noter l'effort de la Communauté française qui devrait porter sur trois ans et permettre l'assainissement de soixante villages et de trente écoles primaires en RDC, ce qui représente tout de même 500 000 euros en 2011.

Je reviens, monsieur le ministre-président, sur l'utilisation des réserves : plus de quatre millions d'euros utilisés pour boucler le budget 2011 de

Wallonie Bruxelles International. Mon groupe ne s'oppose pas à ce mouvement comptable mais s'interroge sur les futurs budgets qui ne pourront plus utiliser cette marge financière bienvenue. En sera-t-on réduit, à l'avenir, à la portion congrue ?

Enfin, monsieur le ministre-président, après l'avoir demandé en commission, nous avons attendu longtemps une liste précise des effectifs des cabinets mentionnant le coût des nommés et des détachés avec ou sans remboursement.

Nous avons reçu cette réponse ce matin et si je tenais tant à vous adresser directement les questions, c'est parce que nous avons été stupéfaits de constater que l'ensemble des cabinets comptaient, entre le 3 novembre 2009 et le 15 novembre 2010, quarante et un équivalents temps plein en plus. J'en fais le détail : quatre pour vous, monsieur le ministre-président, vingt-quatre pour M. Nollet, quatre pour M. Antoine, cinq pour M. Marcourt, six pour Mme Huytebroeck, zéro pour Mme Laanan et deux de moins pour Mme Simonet.

Je souhaiterais obtenir une explication sur cette augmentation importante des effectifs, particulièrement dans le cabinet de M. Nollet. En dehors de ceux de Mme Laanan et de Mme Simonet, tous les cabinets sont repartis à la hausse.

Je vois l'étonnement de Mme Huytebroeck. Ce sont les chiffres qui nous ont été communiqués officiellement ce matin. S'ils ne sont pas exacts, j'invite le ministre Antoine à s'en expliquer, demain, au nom de M. Demotte et de chacun de ses collègues.

**M. le président.** – Je vous propose d'interrompre ici la discussion générale conjointe des projets de décret. Nous reprendrons nos travaux demain.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17 h 20.*

– *Le parlement se réunira le mercredi 15 décembre, à 10 h.*

## 10 Annexe I : Questions écrites (Article 77 du règlement)

**M. Le président.**– Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées :

À M. le ministre-président Demotte par Mmes Cassart-Mailleux et Targnion, par MM. Bolland, Elsen et Lebrun ;

À M. le ministre Nollet par Mmes Péciaux, Reuter, Targnion, Trotta et Zrihen, par MM. Jamar, Kilic et Lebrun ;

À M. le ministre Antoine par Mmes Cassart-Mailleux, Cornet, Saudoyer, Targnion et Trotta, par MM. Bolland et Lebrun ;

À M. le ministre Marcourt par Mmes Cassart-Mailleux et Targnion, par MM. Destexhe, Jeholet, Lebrun et Mouyard ;

À Mme la ministre Huytebroeck par Mmes Barzin, Cassart-Mailleux, Goffinet, Pécriaux, Reuter et Targnion, par MM. Bolland, Crucke, Kilic et Lebrun ;

À Mme la ministre Laanan par Mmes Barzin, Cassart-Mailleux, Kapompolé, Pécriaux, Reuter, Salvi, Targnion et Trotta, par MM. Bolland, Jeholet, Kilic, Lebrun et Senesael ;

À Mme la ministre Simonet par Mmes Bertouille, Cassart-Mailleux, Désir, Fassiaux-Looten, Reuter, Targnion et Trotta, par MM. Bolland, Collignon, Destexhe, Jeholet, Lebrun, Maene, Mouyard et Senesael.

## 11 Annexe II : Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au parlement :

– Le recours en annulation des articles 25 et 26 de la loi du 28 avril 2010 portant des dispositions diverses introduit par le gouvernement flamand, moyen pris de la violation des articles 39, 134 et 167 de la Constitution ainsi que des règles répartitrices de compétences :

– la question préjudicielle posée par le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Liège (en cause de ea M.O. Brants contre l'État belge) sur le point de savoir si les articles 285 à 289 du Code des impôts sur les revenus 1992 violent les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– les questions préjudicielles posées par le tribunal du travail de Bruxelles (en cause de M. W. Evenpoel contre la Manufast ABP) sur le point de savoir si l'article 39 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail et les articles 103 et 105, § 3 de la loi de redressement du 22 janvier 1985 contenant des dispositions sociales violent les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– la question préjudicielle posée par la cour du travail de Mons (en cause de M. C. Dupont contre la SCRL P&V assurances) sur le point de savoir si l'article 579, § 1<sup>o</sup> du Code judiciaire viole les articles 10 et 11 de la Constitution.